

TABLE DES MATIERES

<p>I. EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES..... 5</p> <p>1. Observations générales..... 5</p> <p>2. Les recettes fiscales 6</p> <p style="padding-left: 20px;">a) Impôt des personnes physiques 6</p> <p style="padding-left: 20px;">b) Impôt des personnes morales..... 8</p> <p style="padding-left: 20px;">c) Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières 9</p> <p style="padding-left: 20px;">d) Impôt sur les prestations et bénéfiques en capital..... 9</p> <p>3. Evolution des recettes générales – commentaires des rubriques par Services..... 10</p> <p>Administration générale..... 10</p> <p>Finances 10</p> <p>Ecoles 11</p> <p>Police locale et mobilité 12</p> <p>Génie civil et cadastre 13</p> <p>Urbanisme et architecture 13</p> <p>Service des sports 14</p> <p>Institutions et assurances sociales..... 14</p> <p>II. EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES..... 14</p> <p>Observations générales..... 14</p> <p>Evolution de charges entre 2004 et 2013 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP)..... 15</p> <p>1. Résultats par Services (classification administrative)..... 16</p> <p>2. Evolution des charges générales – commentaires des rubriques par Services..... 16</p> <p>Administration générale..... 16</p> <p>Finances 18</p> <p>Ecoles 19</p> <p>Police locale et mobilité 19</p> <p>Génie civil et cadastre 20</p> <p>Urbanisme et architecture 20</p>	<p>Informatique..... 21</p> <p>Service culturel 21</p> <p>Service des sports 21</p> <p>Curatelles d'adultes 22</p> <p>3. Analyse spécifique de quelques centres de charges 22</p> <p style="padding-left: 20px;">a) Les charges du personnel..... 22</p> <p style="padding-left: 20px;">b) Les charges financières 23</p> <p>Charges des intérêts passifs de 2004 à 2013 25</p> <p>Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux 25</p> <p>III. ANALYSE DU BILAN 26</p> <p>1. Actif 26</p> <p>Patrimoine financier 26</p> <p>Patrimoine administratif 27</p> <p>2. Passif 27</p> <p>IV. COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2013..... 29</p> <p>1. Compte de charges..... 29</p> <p>2. Montants des investissements annuels sur les 10 dernières années 29</p> <p>Représentation graphique des indicateurs 31</p> <p>V. ANALYSE 31</p> <p>VI. RAPPORT SUR LE RÉSULTAT DES COMPTES DES SERVICES INDUSTRIELS..... 32</p>
---	--

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

(du 8 avril 2014)

31 - 2011 - 2016 : Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le message sur les résultats des comptes de la Commune et des Services industriels pour l'exercice 2013 :

a) Comptes généraux de la Commune :

Total des revenus	252'495'760.68
Total des charges	<u>257'909'958.90</u>
d'où un excédent de charges de	<u><u>5'414'198.22</u></u>

b) Comptes des Services industriels :

Total des revenus	14'450'228.63
Total des charges	<u>14'389'503.61</u>
d'où un excédent de revenus de	<u><u>60'725.02</u></u>

Le détail des comptes des Services industriels se trouve dans le présent fascicule sur les comptes communaux (pages vertes).

Remarques préliminaires

Les comptes 2013 présentent un excédent de charges de CHF 5'414'198.22 contre un excédent de charges budgétaires de CHF 4'763'043.75 (adapté aux dépenses imprévisibles et urgentes votées en 2013).

Ce résultat présente une péjoration de CHF 651'154.47 par rapport au budget.

Cet excédent de charges représente le 2.69% du total des recettes de CHF 200'914'048.28 (imputations internes de CHF 51'582'012.40 déduites). Les comptes 2012 s'étaient bouclés par un excédent de revenus de CHF 352'474.84.

Il faut relever que ces comptes intègrent une réévaluation du patrimoine financier (valeur de Frigaz SA et des immeubles du patrimoine financier) de CHF 27'414'012.65 autant en charges qu'en produits. De ce fait, cette réserve de réévaluation n'a pas d'incidence sur le résultat, mais permet d'inscrire cette augmentation dans la fortune de la Commune. Cette réévaluation avait été demandée par la Commission financière dans le cadre des comptes 2012. Pour évaluer ces actifs, le Service des finances a retenu, pour Frigaz SA, le montant de l'offre faite par le groupe E en 2010.

En outre, les travaux de l'Ecole du Botzet ont été amortis à raison de CHF 6'549'997.40 (amortissements extraordinaires) par une reprise à la réserve de 2^{ème} année école enfantine pour un même montant, ce qui correspond au total de la réserve à fin 2013. Ce mécanisme, qui n'influence pas le résultat, avait été prévu dans la décision du Conseil général pour la construction de cette école.

Ce résultat, moins bon que le budget, s'explique par **une augmentation des charges ou centres de profits** suivants ayant un impact direct sur le résultat :

➔ 290.399.00 : Attribution à la réserve de réévaluation	+ 27.4 mio
➔ 310.351.00 : CO Belluard : frais facturés par l'Etat	+ 0.1 mio

→ 311.351.00 : CO Jolimont : frais facturés par l'Etat	+ 0.1	mio	ainsi que des diminutions des recettes par rapport au budget dans les domaines suivants :
→ 313.352.00 : CO Pérolles: Frais CO Sarine-Campagne	+ 0.2	mio	→ 210.400.01 : Impôt sur le revenu - 0.75 mio
→ 521.380.00 : Place parcs : attribution réserve obligatoire	+ 0.1	mio	→ 210.401.00 : Impôt sur le capital - 0.6 mio
→ 532.380.00 : Déchet : attribution réserve obligatoire	+ 0.3	mio	→ 210.401.01 : Impôt sur le bénéfice - 4.6 mio
→ 612.301.00 : Bâtiments scolaires : Salaire concierges	+ 0.2	mio	→ 210.404.00 : Droits de mutations immobilières - 0.3 mio
→ 612.332.00 : Bâtiments scolaires : amortissements extraordinaires	+ 6.5	mio	→ 210.405.00 : Impôts sur les successions - 0.15 mio
→ 1030.351.20 : Prest accompagnement dans les EMS	+ 0.5	mio	→ 210.421.00 : Pénalités et intérêts de retard - 0.15 mio
→ 1110.301.00 : Aide sociale : traitements	+ 0.15	mio	→ 325.461.00 : Participation cantonale (Logopédie et psychologie) - 0.15 mio
→ 1110.366.40 : Prestations sociales 100% commune	+ 1.1	mio	→ 351.434.00 : Table de midi : participation parentale aux frais - 0.1 mio
→ 1200.301.00 : Curatelles : traitements	+ 0.1	mio	→ 400.427.00 : Location du domaine public - 0.2 mio
→ 1320.352.00 : Agglo : transports frais facturés	+ 0.15	mio	→ 401.437.00 : Amendes de stationnement - 0.5 mio
			→ 531.434.01 : Châtillon : taxes de remise en état - 0.2 mio
			→ 532.434.00 : Step : taxes d'épuration - 0.1 mio
			→ 532.434.01 : Taxes de traitements des boues - 0.15 mio
			→ 532.480.01 : Réserves Canalisation : prélèvement - 1.0 mio

➔ 1110.451.00 : Facturation Etat part cantonale Lasoc - 0.3 mio

Il faut relever la diminution des charges ou centres de coût qui influencent positivement le budget dans les domaines suivants :

➔ 210.319.00 : Impôts irrécouvrables - 0.1 mio

➔ 210.351.00 : Part au remboursement impôt forfaitaires - 0.2 mio

➔ 259.364.00 : Participation au trafic régional - 0.6 mio

➔ 301.351.01 : Aides aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés - 0.3 mio

➔ 312.351.00: CO alémanique : Frais facturé par l'Etat - 0.1 mio

➔ 410.301.00 : Protection civile : traitements - 0.1 mio

➔ 531.380.00 : Châtillon attribution réserve de remise en état - 0.2 mio

➔ 532.312.00 : Energie (STEP) - 0.1 mio

➔ 532.313.00 : Produits chimiques (STEP) - 0.1 mio

➔ 532.314.00 : Entretien de la Step - 0.15 mio

➔ 532.332.01 : Amortissements canalisations - 1.0 mio

➔ 533.314.00 : Endiguements : travaux de tiers - 0.15 mio

➔ 622.301.00 : Traitements (Cimetières) - 0.1 mio

➔ 1040.365.20 : Accueil de la petite enfance - 0.3 mio

➔ 1110.366.00 : Forfaits d'entretien LASoc - 0.25 mio

➔ 1110.366.20: Frais médicaux de base (Aides sociales) - 0.15 mio

Certains comptes ont subi une augmentation de recettes, ce qui impacte positif sur le résultat final des comptes de la Ville, soit :

➔ 210.400.00 : Impôt sur la fortune + 0.75 mio

➔ 210.400.10 : Impôt à la source + 0.6 mio

➔ 210.402.00 : Contribution immobilière + 0.9 mio

➔ 210.403.00 : Impôt sur les gains immobiliers + 0.7 mio

➔ 290.424.00 : Réévaluation du patrimoine financier + 27.4 mio

➔ 420.430.00 : Taxes d'exemption (Pompiers) + 0.25 mio

➔ 420.434.00 : Redevances prestations service (Pompiers) + 0.1 mio

➔ 530.434.01 : Taxe de déchets + 0.15 mio

➔ 531.434.00 : Taxes de décharge + 0.7 mio

➔ 612.482.00 : Prélèvements à la réserve de 2ème année école enfantine	+ 6.5	mio
➔ 1110.436.00 : Assurances sociales	+ 0.4	mio
➔ 1110.436.10 : Cessions sur prestations diverses des avances Lasoc	+ 0.3	mio
➔ 1110.436.20 : Remboursement individuels LAsoc	+ 0.3	mio
➔ 1110.436.40 : Rbts individuels prestations sociales 100% charge de la Commune	+ 0.7	mio
➔ 1110.451.10 : Récupération pot commun de district	+ 0.2	mio
➔ 1200.436.00 : Honoraires de gestion	+ 0.7	mio

La plupart des résultats de ces rubriques sont commentés aux pages suivantes portant sur l'examen de détail de l'évolution des recettes et de celle des dépenses.

Dans la continuité du budget 2014, le Conseil communal présente la comparaison entre 2012 et 2013 des charges effectives liées à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine (charges scolaires, accueils extrascolaires), ainsi que les montants déjà engagés pour les études et les constructions de nouveaux bâtiments scolaires, selon le tableau ci-après :

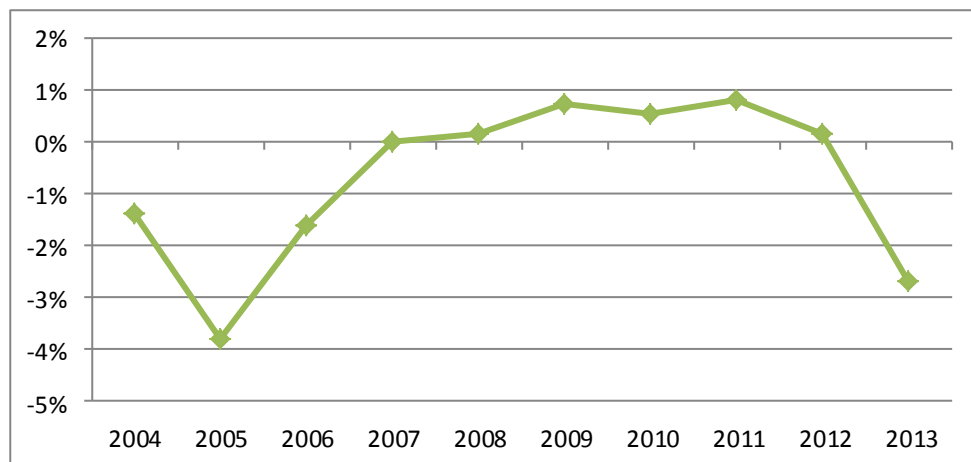
Centre de charges	2012	2013	Augmen-tations
Salaires enseignants école enfantine facturé par l'Etat	3'118'679.65	3'441'079.55	322'399.90
Matériel d'enseignement école enfantine	75'195.20	229'525.35	154'330.15
Salaires enseignants école primaires	15'459'780.00	15'839'133.45	379'353.45
Accueil extrascolaire salaires	2'163'042.90	2'292'505.10	129'462.20
Amortissement Botzet et Heitera (-réserve)		356'300.00	356'300.00
Intérêts de 1.75 % sur investissements 2013		217'767.00	217'767.00
Amortissement DOSF (étude)		126'000.00	126'000.00
Intérêts de 1.75 % sur investissements 2013		160'010.00	160'010.00
Augmentation des coûts dus aux nouvelles écoles et 2ème année			1'845'622.70

Quant aux comptes d'investissements, ils se soldent par un total de dépenses brutes de CHF 24'939'455.88 et un total de recettes de CHF 4'415'629.81.

Comparaison des résultats des comptes sur les 10 dernières années

Cette comparaison donne les résultats suivants après déduction des imputations internes) :

2004	-2'488'727,08	soit les	1,38%	des recettes
2005	-6'964'784,19	soit les	3,80%	"
2006	-3'087'145,68	soit les	1,62%	"
2007	2'529,90	soit les	0,01%	des charges
2008	276'804,94	soit les	0,15%	"
2009	1'453'393,61	soit les	0,76%	"
2010	1'085'850,25	soit les	0,56%	"
2011	1'611'452,20	soit les	0,80%	"
2012	352'474.84	soit les	0,18%	"
2013	-5'414'198.22	soit les	2.69%	des recettes



I. Examen de détail de l'évolution des recettes générales

1. Observations générales

Les recettes générales ont passé de CHF 220'381'315,00 au budget à CHF 252'496'060,68 aux comptes, y compris les recettes liées à la réévaluation du patrimoine financier de 27'414'012.65 et la reprise à la réserve de 2^{ème} année école enfantine de CHF 6'549'997,40. Sans ces écritures extraordinaires, le total des recettes seraient de CHF 218'532'050,63.

Evolution par nature des recettes et comparaison au budget

		Comptes 2013	Budget 2013	Ecart en %
40	Impôts	124'738'370	128'118'000	-2.64
41	Patentes, Concessions	318'832	325'000	-1.90
42	Revenus des biens	35'140'898	8'026'390	337.82
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	40'707'943	38'181'680	6.62
44	Parts à des recettes sans affectation	2'259'191	2'250'000	0.41
45	Remboursements de collectivités publiques	14'195'467	14'216'360	-0.15
46	Subventions acquises	2'757'931	2'991'550	-7.81
48	Prélèvement sur les réserves	8'209'430	2'554'000	221.43

Les revenus de la rubrique 40 "Impôts" sont inférieurs de près de 3.4 millions au budget. Cette diminution, par rapport au budget, provient principalement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales pour plus de 4,5 millions, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour plus de 0.8 million, de l'impôt sur le capital des personnes pour plus de 0.6 million et des droits de mutation pour 0,3 million. Ces diminutions sont en partie compensées par une augmentation de 0,9 million de la contribution immobilière, de 0.7 million de l'impôt sur la fortune des personnes morales, de 0.7 million de l'impôt sur les gains immobiliers, et de 0.6 million de l'impôt à la source. Les explications plus détaillées se trouvent sous le point "Recettes fiscales", p. 6.

Les revenus de la rubrique 42 "Revenus des biens" sont supérieurs au budget de plus de 27 millions. Cette augmentation est principalement due à la réévaluation du patrimoine financier.

Les revenus de la rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" sont supérieurs de 2.5 millions au budget. Cette augmentation provient de fortes fluctuations à l'intérieur de cette nature de produits. Il faut relever principalement toutes les recettes liées à l'aide sociale qui sont pour 1,6 million supérieures au budget et les taxes de la décharge de Châtillon qui ont rapporté 0.7 million de plus qu'escompté dans le budget. Il faut encore

remarquer que les honoraires de gestion facturés par le Service des curatelles d'adultes ont augmenté de près de 0.7 million à cause du rattrapage fait dans le suivi des dossiers par la Justice de paix. Cette rubrique est aussi influencée négativement par les amendes qui sont de 0,5 million inférieures au budget.

Les revenus de la rubrique 45 "Remboursement de collectivités publiques" sont totalement dans le budget.

2. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales de l'exercice 2013 ont passé de CHF 130'802'000.00 au budget (rubriques 21 des comptes de fonctionnement) à CHF 127'378'890.43 aux comptes (CHF 130'404'059.60 aux comptes 2012).

Voici les principaux résultats :

	Comptes 2013	Budget 2013	Différence
Impôt sur la fortune	8'355'268	7'600'000	755'268
Impôt sur le revenu	70'453'824	71'200'000	-746'176
Impôt à la source	6'719'004	6'100'000	619'004
Impôt sur les prestations et les bénéficiaires en capital	1'317'633	1'290'000	27'633
Impôt sur le capital	3'879'950	4'500'000	-620'050
Impôt sur le bénéfice	12'347'659	16'900'000	-4'552'341
Contribution immobilière	15'360'501	14'450'000	910'501
Impôt sur les gains immobiliers	1'611'194	940'000	671'194
Droits de mutations immobilières	2'981'659	3'280'000	-298'341
Impôt sur les successions	526'743	665'000	-138'257
Total	123'553'435	126'925'000	-3'371'565

Ces résultats appellent les remarques particulières suivantes :

a) Impôt des personnes physiques

a.1 Impôt sur le revenu

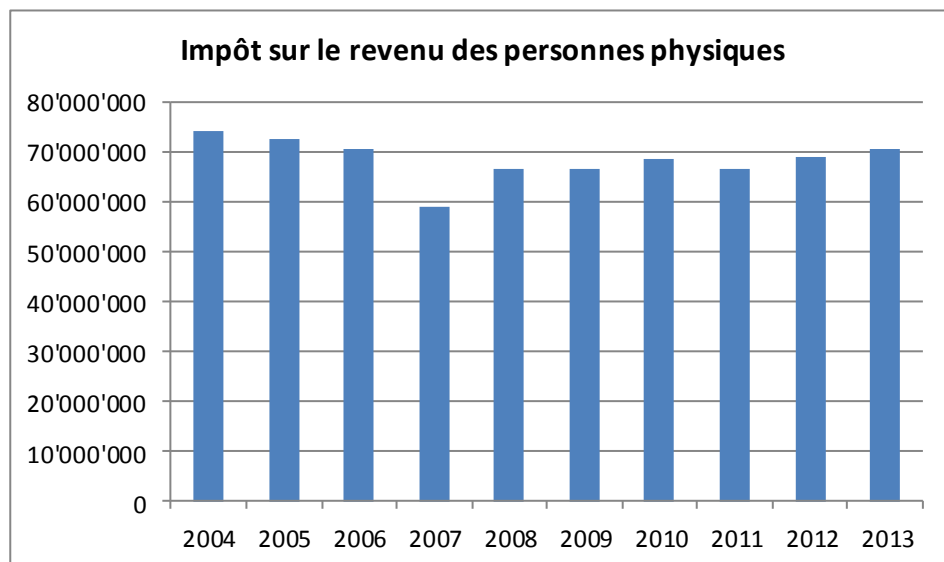
Le rendement de l'impôt sur le revenu présente une diminution de CHF 746'176.00 par rapport au budget (CHF 70'453'824.00 contre CHF 71'200'000.00).

Impôt sur le revenu			
extourne provision 2011	11'950'000	68'203'824	facturations effectuées en 2013
extourne provision 2012	61'700'000	13'000'000	provision impôt 2012 à facturer
		62'900'000	provision impôt 2013 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>73'650'000</i>	<i>144'103'824</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2013	70'453'824		

Pour rappel, la facturation des impôts pour les personnes physiques est toujours en décalage pour une durée d'environ 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2013, le solde de l'impôt 2011, environ 13.2 millions et les 79.11% de l'impôt 2012 pour environ 55 millions. Par conséquent, il faut effectuer des provisions pour les impôts qui restent à facturer pour l'année 2012, ainsi que pour toute l'année 2013.

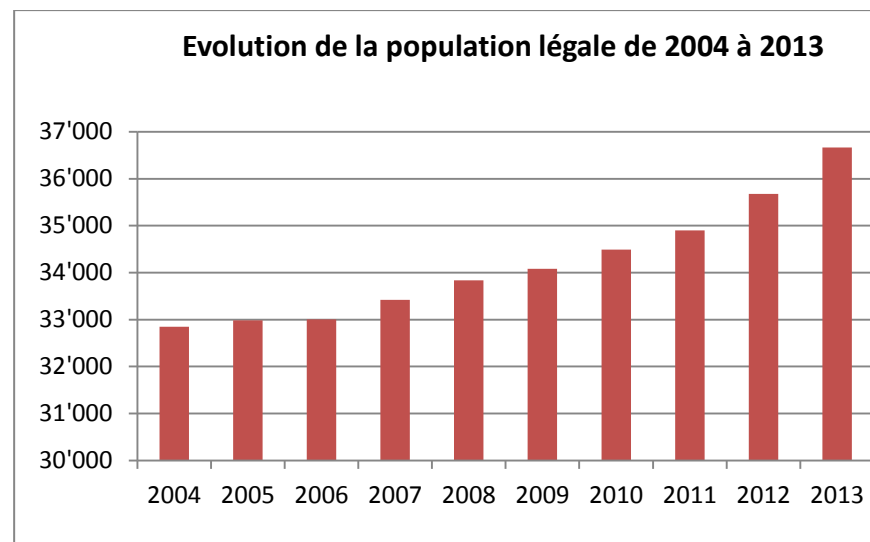
Lors de l'établissement du budget 2013, le Service des finances ne disposait de la facturation complète que pour l'impôt 2010. Selon l'estimation du Service cantonal des contributions, reprise par le Service des finances, il était attendu une augmentation de 6.5% pour les impôts 2013 par rapport au rendement global de l'impôt 2010. Selon l'encaissement effectif pour l'année 2011, l'année fiscale 2013 par rapport à 2010 devrait n'augmenter que de 4.80%, ce qui explique la différence entre le budget et les comptes.

Sur les dix dernières années, l'évolution de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques se traduit de la façon suivante :



Montants comptabilisés, y compris les provisions. (A noter que, dès 2007, le coefficient a été diminué de CHF 0,85 à CHF 0,773).

Il faut relever que la population légale de la Ville est en constante augmentation depuis 2004, ainsi que le démontre le graphique ci-après.



a.2 Impôt sur la fortune

Le rendement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques présente une augmentation de CHF 755'268.00 par rapport au budget (CHF 8'355'268.00 contre CHF 7'600'000.00).

Impôt sur la fortune		
extourne provision 2011	4'040'000	8'355'268
extourne provision 2012	6'970'000	3'960'000
		7'050'000
<i>totaux égaux</i>	11'010'000	19'365'268
résultat du compte 2013	8'355'268	

facturations effectuées en 2013
provision impôt 2012 à facturer
provision impôt 2013 à facturer
totaux égaux

Lors de l'élaboration du budget 2013, basé sur les facturations effectives de l'année fiscale 2010, le Service des Finances s'était basé sur les estimations du Service cantonal de Contributions (SCC) qui s'attendait à une diminution des impôts sur le fortune pour 2013 de l'ordre de 1.3%. Selon les derniers chiffres du SCC, ces impôts pour 2013 resteront stable par rapport à la facturation 2010.

b) Impôt des personnes morales

b.1 Impôt sur le bénéfice

Le rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales présente une diminution par rapport au budget (CHF 12'347'659.00 contre CHF 16'900'000.00).

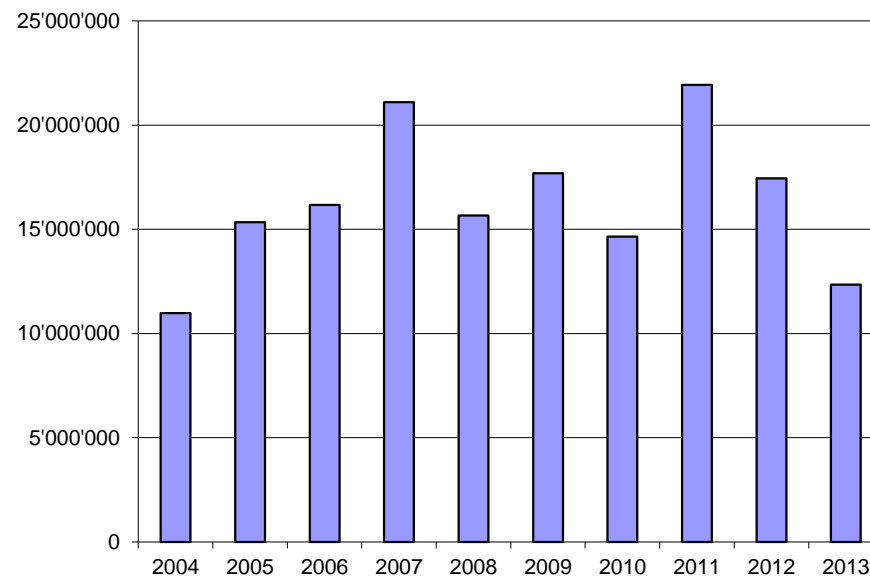
Impôt sur le bénéfice

extourne provision 2010	1'270'000	17'217'660	facturations effectuées en 2013
extourne provision 2011	6'100'000	3'750'000	provision impôt 2012 à facturer
extourne provision 2012	11'500'000	10'250'000	provision impôt 2013 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>18'870'000</i>	<i>31'217'660</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2013	12'347'660		

Par analogie à la facturation de l'impôt sur les personnes physiques, celle de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'effectue avec un décalage de 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2013, une partie de l'impôt 2010, environ 1.25 million, le solde de l'impôt 2011 pour environ 8.1 millions, ainsi qu'une partie de l'impôt 2012 pour 7,8 millions, soit un montant global de 17.2 millions. Par conséquent, il a effectué l'extourne des provisions comptabilisées dans les comptes 2012 et a provisionné les montants estimés des impôts encore à facturer pour l'année, 2012 et 2013.

En outre, la volatilité du rendement de cet impôt est largement supérieure à celui de l'impôt sur les personnes physiques. Les bénéfices des sociétés fluctuent de façon très importante d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture. A titre de comparaison, l'année fiscale 2011 (dernière année entièrement facturée) a rapporté 15,3 millions, l'année fiscale 2010 : 17 millions et l'année fiscale 2009 : 18 millions. En 2 ans, la Ville de Fribourg a perdu 2,7 millions d'entrées fiscales. Il faut rappeler que l'année fiscale 2011 a été marquée par une diminution de 10% de l'imposition des personnes morales votées par le Grand Conseil. De plus, alors que le Canton a connu une progression de 2,7% entre le rendement de l'impôt 2011 par rapport à 2010, la Commune de Fribourg a connu une diminution de 5,7% d'une année par rapport à l'autre. L'évolution des impôts cantonaux et communaux, pour les années déjà facturées a été présentée de manière détaillée dans le message sur le budget 2014 page 23. On ne peut comparer que les années entièrement comptabilisées.

Impôt sur le bénéfice des personnes morales



b.2 Impôt sur le capital

Les comptes 2013 bouclent avec un montant de CHF 3'879'950.00, soit CHF 620'050.00 de moins que le budget qui était estimé de CHF 4'500'000.00.

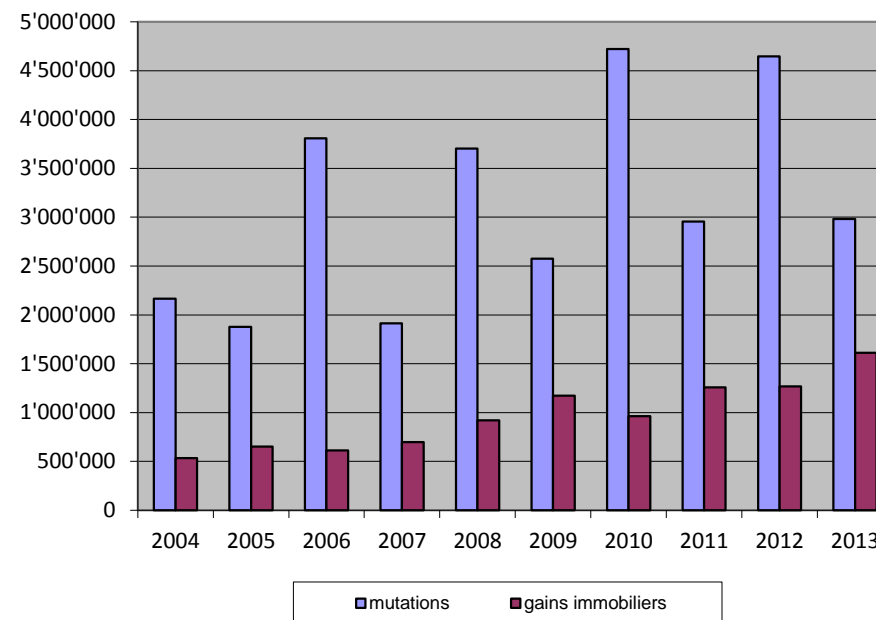
Impôt sur le capital			
extourne provision 2011	2'170'000	3'999'951	facturations effectuées en 2013
extourne provision 2012	4'030'000	2'280'000	provision impôt 2012 à facturer
		3'800'000	provision impôt 2013 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>6'200'000</i>	<i>10'079'951</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2013	3'879'951		

Lors de l'établissement du budget 2013, le Service des finances, à l'instar des autres impôts sur les personnes physiques et morales, ne disposait que de la facturation définitive de l'année fiscale 2010. Selon l'estimation du Service cantonal des contributions, reprise par le Service des finances, il était attendu une augmentation de 4.50% pour les impôts 2013 par rapport au rendement global de l'impôt 2010. Selon l'encaissement effectif pour l'année 2011, l'année fiscale 2013 par rapport à 2010 devrait diminuer de 3,75% ce qui explique la grande différence entre le budget et les comptes.

c) Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Le rendement de l'impôt sur les droits de mutations immobilières, CHF 2'981'659.00, est inférieur à la moyenne des années 2007-2011 retenu pour élaborer le budget 2013. Mais il faut remarquer que cet impôt est assez volatil (CHF 4'648'157.00 en 2012, CHF 2'957'301.00 en 2011, CHF 4'720'635.80 en 2010 et CHF 2'574'969.45 en 2009) et est très fluctuant d'une année par rapport à l'autre, en fonction des différentes transactions immobilières s'effectuant sur le territoire communal.

Impôts sur les mutations et les gains immobiliers



d) Impôt sur les prestations et bénéfices en capital

Cet impôt dépend du nombre et du montant de capitaux versés à des privés dans le cadre du 2ème et 3ème pilier de prévoyance.

3. Evolution des recettes générales – commentaires des rubriques par Services

Administration générale

Secrétariat de Ville

		Compte	Budget	Ecart
110.431.00	Emoluments de chancellerie	186'521.80	267'500.00	-80'978.20

Le budget 2013 a été élaboré sur la base des comptes 2011 qui avait enregistré un total de CHF 298'031.00. Cette rubrique dépend du nombre de permis de construire délivré dans l'année.

		Compte	Budget	Ecart
110.431.01	Emoluments de droit de cité	80'800.00	140'000.00	-59'200.00

111 personnes ont été naturalisées en 2013, alors qu'il y en avait 192 en 2012, ce qui explique cet écart.

		Compte	Budget	Ecart
110.452.00	Bourgeoisie : participation salaire archive	0.00	27'610.00	-27'610.00

La Bourgeoisie avait pris en charge un traitement des Archives, de 2008 à 2011. Le maintien de ce montant au budget 2013 était une erreur.

Finances

Services généraux

		Compte	Budget	Ecart
201.460.00	Taxes CO2 : redistribution de la Confédération	8'371.05	28'000.00	-19'628.95

Le produit de la taxe CO2 a été distribué pour la première fois en 2010 par le biais des caisses de compensation mandatées par l'Office fédéral de

l'environnement. Le montant versé aux entreprises est proportionnel à la masse salariale soumise à l'AVS. A l'exception des entreprises exemptées de la taxe, tous les employeurs reçoivent une part du produit. En 2010, la Ville avait reçu CHF 55'146.90, en 2011 27'908.00, c'est sur cette base que le budget 2013 a été élaboré, le montant reversé diminue d'année en année et la Ville n'a aucune emprise sur ce montant.

Personnel communal : indemnités d'assurances

		Compte	Budget	Ecart
202.436.00	Allocations perte de gains (APG)	80'252.10	160'000.00	-79'747.90

Le montant des allocations pour perte de gains fluctue chaque année en fonction des personnes ayant dû arrêter leur activité professionnelle pour raison d'accidents ou de grossesse. Le montant arrêté lors du budget est en fonction de la moyenne des montants touchés ses 5 dernières années.

		Compte	Budget	Ecart
202.436.20	Remboursements de tiers	6'552.00	90'000.00	-83'448.00

Jusqu'en 2012, cette rubrique intégrait le remboursement par les Bains de la Motta des recettes liées aux facturations des frais de personnel. En 2013, ces frais ont été déduits des charges du service des sports (915.303.00 et 915.304.00) pour être en adéquation avec le budget. De ce fait, cette rubrique n'enregistre que de petits montants facturés à des entités externes de la Commune. C'est ce changement de pratique qui explique la différence de recettes.

Impôts

		Compte	Budget	Ecart
210.421.00	Pénalités et intérêts de retard	467'920.79	600'000.00	-132'079.21

Cette rubrique fluctue en fonction du paiement ou non des acomptes facturés aux contribuables pour les impôts 2013 et antérieurs. Lorsque la facture de l'impôt est notifiée, le calcul des pénalités et intérêts de retard s'effectue en fonction des acomptes versés. Le budget a été élaboré en fonction des comptes 2011.

Intérêts actifs

		Compte	Budget	Ecart
220.420.00	Comptes de banques à vue	41'512.83	120'000.00	-78'487.17

Les taux d'intérêts à court terme sont restés toujours proche de zéro en 2013, malgré une légère augmentation qui a eu lieu au début de l'année. Il faut aussi noter que la trésorerie a diminué de plus 10 millions à fin décembre par rapport à l'année dernière, ce qui explique aussi la diminution des intérêts des comptes courants de la Commune.

Participations et autres recettes

Autres recettes

		Compte	Budget	Ecart
231.436.00	Remboursement de subventions	0.00	20'000.00	-20'000.00

Cette rubrique dépend des remboursements de subvention de personnes ayant bénéficié dans les 20 dernières années de subventions pour immeubles anciens. En 2012, la Commune avait enregistré un montant de CHF. 130'164.50, en 2013 aucun immeuble ayant bénéficié de cette subvention n'a été vendu. Cette rubrique est très aléatoire.

		Compte	Budget	Ecart
231.439.20	Recettes diverses	59'474.75	100'000.00	-40'525.25

Cette rubrique enregistre différentes recettes non répertoriées dans les comptes de la Ville et fluctue de manière très aléatoire.

Assainissement d'immeubles

		Compte	Budget	Ecart
257.482.00	Prélèvement à la réserve	10'811.20	40'000.00	-29'188.80

Cette reprise à la réserve dépend des montants versés dans l'année pour des subventions d'immeubles anciens.

Ecoles

Ecole de Jolimont

		Compte	Budget	Ecart
311.427.00	Locations diverses	3'115.00	24'000.00	-20'885.00

La différence de Fr. 20'885.00 s'explique par une erreur lors de l'établissement du budget 2013 corrigée au budget 2014. A relever que suite à l'agrandissement du collège Gambach, la troupe théâtrale de ce collège a résilié la location de la salle du CO de Jolimont (diminution de revenu d'environ Fr. 2'000.00).

Ecoles primaires

		Compte	Budget	Ecart
320.452.00	Participation d'autres communes	29'311.00	45'000.00	-15'689.00

La différence de Fr. 15'689.30 s'explique par une diminution du nombre d'élèves qui quittent notre commune en terminant leur année scolaire en Ville. Cette situation est aléatoire.

Service dentaire

		Compte	Budget	Ecart
341.436.00	Contribution des parents	489'679.10	550'000.00	-60'320.90

La différence de revenu de Fr. 60'320.90 est à mettre en relation avec la légère diminution du nombre de traitements et de la prise en charge partielle ou totale accrue desdits traitements par de la Commune. Force est en effet d'admettre que les demandes de gratuité des soins dentaires sont en augmentation en raison de la situation économique actuelle. A relever que la situation des comptes 2013 est quasi identique à celle des comptes 2012.

Police locale et mobilité

Administration

		Compte	Budget	Ecart
400.427.00	Location du domaine public	483'221.10	680'000.00	-196'778.90

De gros chantiers se sont terminés plus vite que prévu ou ont réduit leur emprise sur le domaine public. Cette rubrique est tributaire du nombre de chantiers en Ville de Fribourg, de leur avancement et de leur emprise sur le domaine public (peu de travaux sur le domaine public en 2013).

Police des parcs

		Compte	Budget	Ecart
401.434.01	Redevances de facturation	109'464.00	125'000.00	-15'536.00

Cette rubrique est étroitement liée aux nombres d'amendes et d'ordonnances pénales émises. Au vu de la diminution du nombre d'amendes d'ordre durant l'année 2012, le nombre d'OP a également baissé (2011 = 7'334, 2012 = 5'946, 2013 = 7'188, soit une diminution de 146 pour les AO depuis 2011). Par contre, nous avons constaté une augmentation de 25 OP concernant les différents règlements communaux (principalement lié aux déchets). Au final, il y a une diminution de 121 OP entraînant une diminution des frais. Les OP des amendes 2013 s'effectueront sur 2014.

		Compte	Budget	Ecart
401.437.00	Amendes d'ordre	2'740'239.97	3'250'000.00	-509'760.03

Cet écart est dû principalement au manque du personnel et de son renouvellement. En effet, durant l'année 2013, seuls 7.5 agents sur un total de 9 étaient présents. Il a fallu également compter sur 2 départs. Par contre, vu que le budget n'a pas été modifié depuis 2011, en 2012, un écart négatif de CHF 1'034'776.00 avait déjà été comptabilisé. Durant l'année 2013, le retard a pu être comblé durant le 2ème semestre (1.5 agent manquant = env. 10'350 amendes à CHF 46.00 en moyenne = CHF 476'100.00).

Taxes sur les spectacles

		Compte	Budget	Ecart
403.406.00	Lotos	35'700.00	48'000.00	-12'300.00

Une baisse des lotos a été enregistrée durant l'année 2013. En effet, un organisateur a arrêté son activité dans le courant de l'année (-5 lotos en 2013). De ce fait, depuis 2012 (perte de CHF 5'900.00) nous avons enregistré une baisse de 22 lotos à environ CHF 600.00.

		Compte	Budget	Ecart
403.406.10	Cinémas	392'891.65	450'000.00	-57'108.35

En 2013, Cap'Ciné a enregistré 275'949 entrées (294'574 en 2012), Cinémotion 46'359 entrées (49'149 en 2012) soit au total 322'308 entrées (343'723 en 2012). Sur l'année 2013, une marquante baisse de fréquentation des cinémas (-21'415 entrées) a été enregistrée.

		Compte	Budget	Ecart
403.406.11	Théâtres	72'588.85	90'000.00	-17'411.15

Une baisse du nombre de représentations théâtrales a été enregistrée (facturation manifestations : 337 en 2012, 282 en 2013 = -55). Par contre, ces représentations théâtrales ont été remplacées par d'autres spectacles (rubrique 403.406.30 : Autres spectacles : 2013 = + CHF 17'486.00).

Service du feu

		Compte	Budget	Ecart
420.451.00	Etat de Fribourg : frais récupérés	53'197.00	69'000.00	-15'803.00

Après contrôle auprès du Service des finances, il a été constaté que les décomptes trimestriels facturés au SEn ont été enregistrés dans la rubrique 420.434.00 (recettes). Ces quatre décomptes représentent un montant de CHF 24'208.10. Au vu de ce qui précède, cette rubrique aurait dû avoir un solde de CHF 77'405.10 (soit un écart positif de CHF 8405.10).

		Compte	Budget	Ecart
420.461.00	Subvention de l'ECAB	56'626.90	83'500.00	-26'873.10

La rubrique 420.461.00 contient une extourne de CHF 30'801.40. En effet, les subventions attendues sur le 4^{ème} trimestre 2012 ont été surestimées. Cette écriture transitoire a été basée sur le total des dépenses à subventionner en lieu et place du taux de subvention accordé. De ce fait, le montant de CHF 9'243.00 effectivement reçu a été comptabilisé sur l'année 2013. Il en résulte une péjoration de cette rubrique pour 2013 d'un montant de CHF 21'558.40. Le montant final de cette rubrique aurait dû se monter à CHF 78'085.30. Malgré ces corrections, le budget de CHF 83'500.00 n'aurait pas été atteint. Cette rubrique dépend fortement des achats subventionnés par l'ECAB à des taux différents.

Génie civil et cadastre

Décharge de Châtillon

		Compte	Budget	Ecart
531.434.01	Taxes de remise en état	387'310.00	604'000.00	-216'690.00

Cette rubrique est directement liée à la rubrique 531.380.00 qui présente des charges inférieures à celles planifiées dans le budget 2013.

Traitement et évacuation des eaux

		Compte	Budget	Ecart
532.434.01	Taxes de traitement des boues	268'351.40	395'000.00	-126'648.60

On constate une diminution des boues amenées à la STEP par des tiers. En corollaire de la diminution des recettes, les coûts d'incinération sont également inférieurs (rubrique 532.318.00).

Cadastre

		Compte	Budget	Ecart
540.435.00	Prestations et vente de matériel et plans	73'931.05	130'000.00	-56'068.95

D'une part, l'actualisation des bases « Telecom » du SIT touche à sa fin et explique la diminution des recettes attendues (CHF – 40'000.00). D'autre part, il avait été envisagé que la gestion des permis de construire de la commune de Givisiez soit traitée par le SIT de la Ville. Cette démarche n'ayant pas abouti en 2013, la recette budgétisée de l'ordre de CHF 15'000.00 n'a pas été effective.

Economat

		Compte	Budget	Ecart
550.435.00	Ventes matériel, mobilier, machines	62'532.10	82'000.00	-19'467.90

Cette différence est relative à la centrale d'impression qui a surévalué les ventes aux tiers dans le cadre de l'élaboration du budget 2013.

Urbanisme et architecture

Cimetière

		Compte	Budget	Ecart
622.435.02	Produits de la vente de fleurs coupées	53'062.95	65'000.00	-11'937.05

Le remplacement de l'ancienne caisse enregistreuse en avril 2011 a permis de déterminer plus en détail les deux taux TVA appliqués aux différents groupes d'articles vendus au magasin du cimetière : 2.5% pour des plantes et 8% pour des schémas de décorations des tombes, abonnements de terrines, etc., qui nécessitent du travail pour l'exécution.

De ce fait, des articles comme les bougies, les vases, les terrines abonnements, les décorations des tombes sont comptés aujourd'hui avec un taux TVA de 8% et les recettes sont comptabilisées dans la rubrique 622.435.00 "produits décorations des tombes". Ainsi le compte 622.435.02 perd des recettes qui, par contre, font augmenter celles du compte 622.435.00.

La météo exécrable du printemps 2013 a provoqué une diminution de 30% du chiffre d'affaires en comparaison à un printemps normal.

Service des sports

Piscine du Levant

		Compte	Budget	Ecart
915.427.00	Location et entrées	194'502.70	217'000.00	-22'497.30

La différence est due à la fermeture prolongée de la piscine en raison de travaux réalisés de juin à août. La fermeture estivale ordinaire court sur une durée de 6 semaines environ alors qu'en 2013, elle fut de 12 semaines.

L'investissement de CHF 300'000.00 a été accepté par le Conseil général en séance du 18 décembre 2012.

Institutions et assurances sociales

Chantier écologique

		Compte	Budget	Ecart
1050.435.00	Ventes matériel et recettes diverses	0.00	30'000.00	-30'000.00

Ce poste sert aux rentrées attendues auprès du Chantier écologique, pour des prestations offertes à des tiers et à facturer (vente de bois, déménagements, autres). Par manque de bois, aucune vente de stère n'a eu lieu. Aucune facturation n'a été faite pour les déménagements concernant les personnes suivies par le SASV et le SCA. Un projet de contrat de déménagement est en cours d'élaboration.

II. Examen de détail de l'évolution des charges générales

Observations générales

Les charges générales de l'exercice 2013 sont passées de CHF 225'144'358.75 au budget à CHF 257'910'258.90 aux comptes y compris les charges liées à l'attribution à la réserve de réévaluation de 27'414'012.65 et l'amortissement extraordinaire du Botzet de CHF 6'549'997,40. Sans ces écritures extraordinaires, le total des charges serait de CHF 223'946'248.85.

Evolution par nature des charges par rapport au budget

		Comptes 2013	Budget 2013	Ecart en %
30	Charges de personnel (y compris pénalité de sortie CEV)	56'673'333	56'437'980	0.42
31	Biens, services et marchandises	27'843'010	28'726'938	-3.08
32	Intérêts passifs	3'974'086	3'964'600	0.24
33	Amortissements	18'253'673	12'734'821	43.34
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	62'239'591	62'200'170	0.06
36	Subventions accordées	34'694'088	35'009'680	-0.90
38	Attributions aux réserves	2'650'462	2'351'834	12.70

L'analyse des charges par nature démontre la bonne maîtrise globale des charges internes de la Commune. L'analyse des charges de personnel est intégrée dans le présent message en page 22.

La diminution de la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" est due principalement à la diminution, des autres marchandises pour 0,3 million, des prestations de tiers pour l'entretien d'immeubles pour 0,3 million et finalement pour 0,3 million des honoraires et prestations de service.

Les intérêts des dettes (rubrique 32) sont totalement dans le budget prévu.

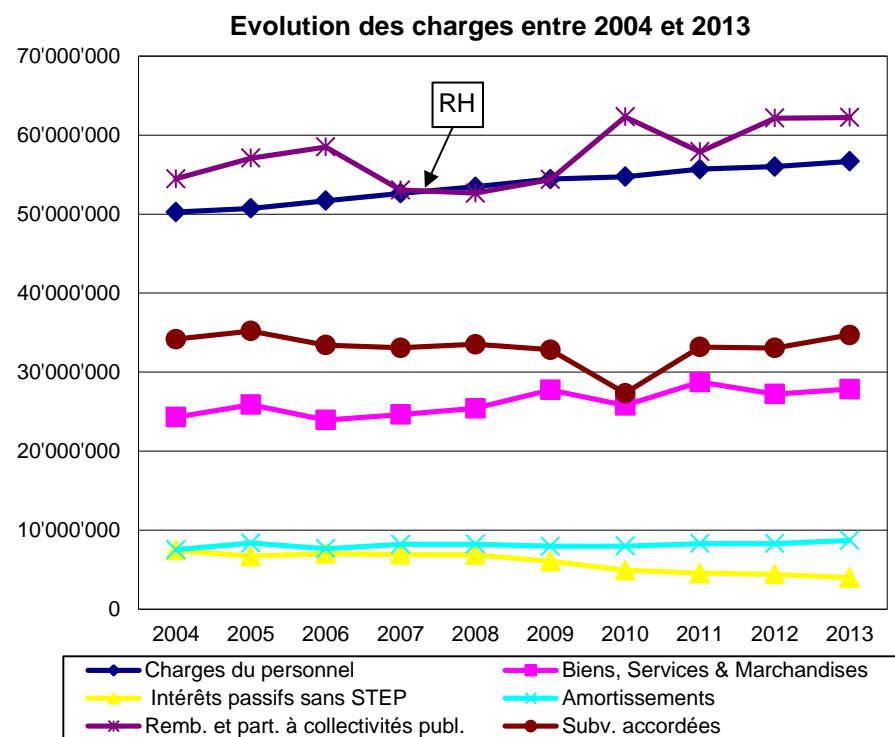
L'écart au niveau de la rubrique 33 "Amortissements" s'explique par l'amortissement extraordinaire de l'école du Botzet pour 6,5 millions. La

rubrique 35 "Remboursements et participation à des collectivités publiques" est totalement dans le budget 2013

En ce qui concerne les subventions accordées (rubrique 36), on constate une diminution des montants payés à l'accueil de la petite enfance pour 0,3 million par contre les frais d'aide sociale augmente globalement de 0,6 million. Ce montant est compensé par les remboursements individuels (rubrique 43).

L'augmentation de l'attribution aux réserves (rubrique 38) de 0.3million est due aux réserves de la STEP.

Evolution de charges entre 2004 et 2013 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP)



Pour rappel, dès 2007, le Canton de Fribourg a repris toutes les charges des hôpitaux en instituant la mise en réseau des hôpitaux régionaux et de l'Hôpital cantonal. Cette réforme a permis de diminuer les charges de la rubrique 35 "Remboursements et participations à des collectivités publiques" de l'ordre de 8 millions. Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le Canton, charges en moins pour les communes), la Commune de Fribourg s'est vue diminuer son coefficient d'impôt de 85 ct à 77,3 ct.

La progression importante de la rubrique "Biens, service et marchandises" en 2009 provient de la réserve sur risque juridique et de l'augmentation des charges liées aux décharges.

En 2010, la mise en place de l'Agglomération a entraîné un transfert de charges entre la rubrique 36 "Subventions accordées" qui a diminué de 6 millions et la rubrique 35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques" qui a augmenté du même montant. En 2011, la nouvelle péréquation financière a diminué la rubrique "Remboursement et participation à des collectivités publiques" de l'ordre de 6 millions grâce à la nouvelle méthode de facturation calculée exclusivement sur la population. Par contre, la rubrique "Subventions accordées" augmente de l'ordre de 5,1 millions à cause de la participation à la péréquation des charges.

1. Résultats par Services (classification administrative)

L'examen de détail démontre également quelques mouvements relativement sensibles dans les divers Services communaux.

	Comptes 2013		Budget 2013		Variation nette budget/comptes Amélioration Aggravation (-)
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Adm. générale	8'865'869.51	975'700.24	8'820'871.00	989'710.00	-59'008
Finances	48'028'395.68	161'695'156.52	21'384'267.00	137'825'180.00	-2'774'152
Ecoles	61'333'859.05	7'674'852.85	61'217'217.00	7'916'910.00	-358'699
Police locale et Mobilité	8'279'409.21	12'930'509.19	8'241'394.00	13'152'765.00	-260'271
Génie-civil et Cadastre	35'162'980.65	23'765'509.05	36'729'019.00	24'159'770.00	1'171'777
Aménagement et Bâtiments	26'815'308.22	27'914'812.60	20'289'438.75	21'200'354.00	188'589
Informatique	2'520'829.40	2'520'829.40	2'455'945.00	2'455'945.00	0
Service culturel	4'748'214.90	165'128.10	4'653'567.00	169'100.00	-98'620
Sports	4'794'543.12	1'758'407.25	4'841'943.00	1'709'312.00	96'495
Institutions et assurances sociales	27'479'077.80	359'150.00	27'612'138.00	394'465.00	97'745
Aide sociale	19'120'691.40	11'708'932.33	18'408'178.00	10'100'804.00	895'615
Curatelles d'adultes	3'179'798.71	1'027'073.15	3'026'081.00	307'000.00	566'355
Agglomération	7'581'281.25		7'464'300.00		-116'981
Total	257'910'258.90	252'496'060.68	225'144'358.75	220'381'315.00	-534'173

Les imputations internes

En premier lieu, il faut rappeler que toutes les rubriques d'imputations internes xxx.390.xx et xxx.490.xx se compensent entre le débit et le crédit et n'influencent en aucun cas le résultat net de l'exercice.

Ces imputations internes permettent d'introduire une approche de comptabilité analytique dans les Services, afin de mieux voir le prix de revient de chaque Service.

D'entente avec la Commission financière, les explications ci-après intègrent tous les écarts de plus de 10% et de plus CHF 10'000,00 sur les charges non liées.

2. Evolution des charges générales – commentaires des rubriques par Services

Administration générale

Conseil communal

		Compte	Budget	Ecart
100.310.01	Bulletin d'information "1700"	167'276.50	150'000.00	17'276.50

La somme d'informations à diffuser dans le Bulletin a nécessité un nombre plus important que prévu de numéros à 24 pages.

Secrétariat de Ville

		Compte	Budget	Ecart
110.318.01	Affranchissements	304'193.95	220'000.00	84'193.95

En 2012, la Centrale d'impression a effectué 137'000 mises sous pli, alors qu'en 2013, elles ont été de 175'000. Cela entraîne une augmentation de CHF 38'000.00 De plus, en 2013, tous les acomptes d'impôts, les factures envoyées par les Finances, les rappels et poursuites de la Police locale ont dû être envoyés en courrier A, ce qui représente 150'000 envois à 20 centimes de +, soit une augmentation de CHF 30'000.00. Enfin, une facture de CHF 20'000.00 concernant 2012 a été payée en janvier 2013.

Votations et élections

		Compte	Budget	Ecart
112.318.00	Affranchissements postaux	147'556.50	96'000.00	51'556.50

L'augmentation des charges s'explique en premier lieu par la prise en charge contre remboursement sur facture des frais postaux pour la votation paroissiale de juin 2013, soit CHF 21'975.60 (envoi et retour), montant remboursé sur la rubrique 112.436.00. En outre, le matériel pour les votations des 9 juin, 22 septembre et 24 novembre 2013 a dû être envoyé en courrier A, en raison de délais plus serrés que d'habitude, ce qui représente un surcoût d'environ CHF 8'000.00. Enfin, un emploi supplémentaire non prévisible a dû avoir lieu pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, qui a nécessité un deuxième tour, pour des coûts supplémentaires d'environ CHF 19'000.00 et CHF 8'000.00 de retour, soit un total supplémentaire d'environ CHF 56'000.00.

Service des relations humaines

		Compte	Budget	Ecart
130.309.00	Formation professionnelle	112'196.50	100'000.00	12'196.50

Cette rubrique comprend les dépenses de formation continue de tous les Services. Elle sert à l'application de la politique de formation continue du Conseil communal. Les dépenses qu'elle regroupe peuvent être des "petites formations" d'un coût moyen d'environ CHF 400.00, des formations collectives pour un groupe de collaborateurs d'un prix variant entre CHF 2'000.00 et CHF 5'000.00 et des formations plus conséquentes, pouvant s'étaler parfois sur plusieurs années. Elles nécessitent la signature d'une convention. Le prix de ces formations varie entre CHF 3'000.00 et CHF 12'000.00.

La différence entre le budget et les comptes provient d'une formation conséquente de policier de CHF 12'000.00, que les RH n'avaient pas compté dans le budget 2013.

		Compte	Budget	Ecart
130.309.02	Annonces pour recherche de personnel	105'460.35	70'000.00	35'460.35

Cette rubrique comprend les dépenses pour toutes les annonces de mises au concours de postes vacants. Celles-ci sont estimées pour le budget et, dans les faits, dépendent fortement du nombre de postes mis au concours. Des postes de cadres supérieurs ou très spécialisés nécessitent une diffusion dans des médias plus onéreux et coûtent beaucoup plus cher.

Cette année, le poste de médecin scolaire a coûté près de CHF 20'000.00, la campagne ayant dû être répétée deux fois. Il a aussi fallu chercher à plusieurs reprises des assistants sociaux un peu plus loin que le cercle habituel; ceci a impliqué des coûts plus élevés, près de CHF 21'000.00 pour 4 campagnes de recrutement ayant permis d'engager 6 personnes. Un autre élément expliquant l'écart relatif au budget est tout simplement le nombre important de mises au concours (27 en tout).

		Compte	Budget	Ecart
130.318.00	Mandats externes : gestion personnel	73'548.40	55'000.00	18'548.40

Cette rubrique comprend des dépenses planifiables à hauteur de CHF 45'000.00; il s'agit du contrat de case management et de l'audit intermédiaire de la certification "equal salary". Il comprend aussi des dépenses non planifiables concernant des besoins spécifiques RH; ces dépenses peuvent varier énormément d'un cas à l'autre. Elles peuvent être nulles si aucun besoin n'est requis et peuvent s'élever fortement lors de cas particuliers. Face à cette variation, un montant de CHF 10'000.00 est inscrit au budget.

Cette année, ces dépenses non planifiables ont été les suivantes :

Accompagnement dans la réorganisation du Contrôle des habitants (Ordinata CHF 11'233.00).

Un recrutement externe contenu de la charge du service RH (HR-Top CHF 8'640.00), il restera à payer sur ce mandat un solde de CHF 4'320.00 en 2014.

Divers mandats de coaching pour un montant total de CHF 6'825.00.

A noter la présence d'un montant de CHF 3'240.00 (honoraires de Me Gillon), qui devrait dans la rubrique 110.318.15 Frais judiciaires et d'expertises.

Finances

Services généraux

		Compte	Budget	Ecart
201.301.11	Gratifications d'ancienneté	100'720.35	90'000.00	10'720.35

Dans le cadre du budget 2013, le Service des finances avait projeté qu'environ 30% du montant total des gratifications d'ancienneté serait pris en vacances. Dans les comptes 2013, seulement 25% des gratifications d'ancienneté ont été prises en vacances. Ce qui explique la différence.

		Compte	Budget	Ecart
201.303.00	Cotisations aux assurances sociales	43'779.40	20'000.00	23'779.40

Cette rubrique enregistre les cotisations aux assurances sociales versées dans le cadre des jetons de présence, mais il permet aussi de compenser le solde entre le calcul mensuel des salaires et la facture finale envoyée par les assurances sociales.

Assurances, locaux, divers

		Compte	Budget	Ecart
203.319.10	Casco et franchises	60'041.85	21'000.00	39'041.85

L'écart de charges est compensé par une recette non budgétisée de CHF 43'991.00 se trouvant dans la nouvelle rubrique 203.436.00. Le Service des Finances a, dans le courant de l'année 2013, remis à jour tous les cas d'assurance qui était encore en suspens depuis quelques années.

Impôts

		Compte	Budget	Ecart
210.318.00	Frais de contentieux	809'691.14	720'000.00	89'691.14

Le budget 2013 a été élaboré sur la base des comptes 2011 qui avaient terminé avec un montant de frais de CHF 723'900.30. En 2013, le Service des finances a continué son travail d'encaissement et de mise en poursuite systématique des débiteurs ouverts. Il a aussi continué à réactiver les actes de défauts de biens (ADB) pour les encaisser en cas de retour à meilleure fortune. Pour arriver en 2016 à faire le tour de tous les ADB, suite à une réorganisation interne, des nouvelles forces en personnel ont été affectées à ce travail. C'est cette politique volontariste qui explique l'augmentation de charge compensée par une augmentation de recettes à la rubrique 210.436.00 de CHF 69'000.00 supérieure au budget.

		Compte	Budget	Ecart
210.329.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	496'083.05	450'000.00	46'083.05

Le budget 2013 a été élaboré sur la base des comptes 2011 qui avaient terminés avec un montant de frais de CHF 455'706.50. Cette rubrique dépend du versement des acomptes d'impôt par les contribuables, qui paient de manière plus ponctuels leurs impôts.

Ecoles

Ecole du Belluard

		Compte	Budget	Ecart
310.312.30	Gaz, mazout	135'140.05	120'000.00	15'140.05

La différence de Fr. 15'140.05 s'explique notamment par une augmentation des coûts énergétiques et de l'utilisation accrue du chauffage en raison des conditions climatiques.

Ecole de Jolimont

		Compte	Budget	Ecart
311.301.00	Traitements	143'333.50	121'360.00	21'973.50

La différence de Fr. 21'973.50 correspond à la différence de traitement suite à l'engagement d'une secrétaire à temps partiel à la place de celui de secrétaires temporaires et auxiliaires.

		Compte	Budget	Ecart
311.312.30	Gaz, mazout	138'359.70	120'000.00	18'359.70

La différence de Fr. 18'359.70 s'explique notamment par une augmentation des coûts énergétiques et de l'utilisation accrue du chauffage en raison des conditions climatiques.

Ecole de Pérolles

		Compte	Budget	Ecart
313.352.00	Frais facturés CO Sarine-Campagne	967'361.00	768'000.00	199'361.00

La différence de Fr. 199'361.05 s'explique par une augmentation de 24 élèves de la Ville qui fréquentent ce CO (de 117 à 141).

Ecoles primaires

		Compte	Budget	Ecart
320.312.00	Electricité	185'003.40	164'500.00	20'503.40

La différence de Fr. 20'503.40 correspond à l'augmentation globale de la consommation d'électricité suite notamment à une utilisation de plus en plus importante des moyens informatiques.

		Compte	Budget	Ecart
320.312.30	Gaz, mazout	370'408.15	305'000.00	65'408.15

La différence de Fr. 65'408.15 s'explique notamment par une augmentation des coûts énergétiques et de l'utilisation accrue du chauffage en raison des conditions climatiques.

Ecoles enfantines

		Compte	Budget	Ecart
330.312.30	Gaz, mazout	149'614.95	90'000.00	59'614.95

La différence de Fr. 59'614.30 s'explique notamment par une augmentation des coûts énergétiques et de l'utilisation accrue du chauffage en raison des conditions climatiques et la mise en service en août 2013 des écoles du Schoenberg et de Pérolles.

Police locale et mobilité

Administration

		Compte	Budget	Ecart
400.301.00	Traitements	523'336.90	453'940.00	69'396.90

Cette rubrique dépend de la masse salariale de la Direction. Cette rubrique n'est pas du ressort de la Direction mais des Ressources humaines. En 2013, la Direction de la police locale a engagé le nouveau responsable des manifestations/Chef ORCOC.

Protection civile

		Compte	Budget	Ecart
410.380.00	Réserve obligatoire : attribution	30'750.00	16'000.00	14'750.00

Cette rubrique a une contre-écriture sous la rubrique 410.430.01 (Contributions de rachat abris PCi). Cette position dépend de la réalisation des projets. En effet, les propriétaires ont été libérés de l'obligation de construire un abri mais sont tenus de verser une contribution au sens de l'article 47 al. 2 de la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection civile (loi LPPCi). Depuis le 1er janvier 2013, les nouveaux projets sont directement encaissés par le canton, mais il reste à la commune quelques dossiers en attente du début des travaux.

Police des parcs

Service du feu

		Compte	Budget	Ecart
420.312.30	Gaz, mazout	63'096.95	52'000.00	11'096.95

Cette rubrique est directement gérée par le Service des bâtiments. Durant l'année 2013, une augmentation du prix du gaz par Frigaz a été opérée.

Génie civil et cadastre

Déchets

		Compte	Budget	Ecart
530.350.00	TVA : charge non récupérable	30'289.86	0.00	30'289.86

Depuis 2013, le chapitre "Déchets" (rubrique 530) n'est plus affilié avec le chapitre "Décharge de Châtillon" (rubrique 531) suite à une décision de la TVA. Cette décision implique une réduction de l'impôt préalable qui doit être remboursé à la TVA.

Urbanisme et architecture

Bâtiments administratifs

		Compte	Budget	Ecart
611.314.00	Entretien par des tiers	226'894.80	160'000.00	66'894.80

Ce dépassement est dû à des travaux de transformation à la Maison de Justice, rue des Chanoines 1.

L'Etat civil, qui occupait les bureaux du 1er étage, a déménagé et la Justice de paix, locataire du 2e étage, a repris ces surfaces pour répondre à l'augmentation de ses effectifs. Ce déménagement a impliqué des modifications des locaux, en particulier la création de plusieurs bureaux individuels complémentaires destinés aux nouveaux juristes engagés.

En complément à ces besoins, il a fallu aménager un WC supplémentaire et une nouvelle cafétéria avec un agencement de cuisine répondant à l'augmentation du nombre de collaborateurs. La création d'une nouvelle réception sécurisée a également dû être exécutée.

Ces travaux représentent un montant global de CHF 108'000.00 dont CHF 62'000.00 ont été financés par l'Etat de Fribourg.

Bâtiments scolaires

		Compte	Budget	Ecart
612.315.00	Installations et équipements (entretien)	41'400.45	30'000.00	11'400.45

Ce dépassement est dû à des transferts de montants de contrats d'entretien. Ces montants étaient habituellement inscrits dans la rubrique "Entretien par des tiers 612.314.00", ce qui ne correspond pas à la réalité.

En effet, ces contrats doivent être inscrits dans cette rubrique. Il s'agit des contrats d'entretien détection incendie pour la Villa Thérèse et la DOSF pour env. CHF 7000.00 et du contrat d'entretien des ventilations pour l'école du Jura pour env. CHF 4000.00.

Informatique

		Compte	Budget	Ecart
700.318.00	Lignes de transmission	70'510.50	52'700.00	17'810.50

Ce montant s'explique par les coûts de maintenance des batteries de secours pour le central téléphonique sis à l'ancien Hôpital des Bourgeois, CHF 16'265.20. Ces coûts sont ordinairement à charge de la rubrique 110.318.00 de l'Administration générale (téléphonie), mais ont été portés sur cette rubrique pour le 2^{ème} semestre 2013 suite à une révision des imputations internes. La question est un thème dans un projet d'étude de la téléphonie et d'une redéfinition des rôles et des imputations.

		Compte	Budget	Ecart
700.318.01	Achat et maintenance des logiciels	621'357.50	535'245.00	86'112.50

L'année 2013 correspondant à un changement de direction au Service informatique ainsi qu'une réorientation des prestations. Parmi les thèmes abordés, figurait la gestion des licences pour l'ensemble des solutions IT. Le terme de "solutions" est préféré à celui de "logiciels" car de plus en plus de prestataires offrent des solutions complètes comprenant logiciels, conseils, prestations et, dans certains cas, de l'hébergement. Dans un effort de transparence, la présentation de cette rubrique tend à distinguer les achats (entrée de nouvelles solutions ou versions) et la maintenance (solutions en service).

L'analyse du portefeuille de solutions et des contrats a nécessité deux mesures importantes touchant tant les solutions Oracle que les solutions Microsoft par une optimisation des versions déployées et une couverture complémentaire en termes de licences et de services (software assurance). L'opération Microsoft se monte annuellement à CHF 147'000.00 sur les années 2013 à 2015, l'opération Oracle sera traitée de 2014 à 2016. Pour diminuer cet impact, des efforts ont été consentis sur d'autres projets prévus tant par leur report que par la négociation des offres avec les consultants et éditeurs.

		Compte	Budget	Ecart
700.318.02	Analyse, consultance	31'082.40	20'000.00	11'082.40

Pour répondre à un impératif majeur qu'est la conduite du Service informatique et à des fortes sollicitations des organes communaux, la réalisation d'un plan directeur constituait une tâche stratégique et prioritaire. Il a été fait appel à un consultant pour disposer des ressources nécessaires et complémentaires, d'une vision externe et neutre, d'une expertise attestée. Ce montant s'explique par la part complémentaire affectée pour ce mandat pour l'année 2013 soit CHF 12'960.00.

Service culturel

Administration

		Compte	Budget	Ecart
800.301.00	Traitements	187'099.95	151'890.00	35'209.95

Le Conseil communal a entériné une nouvelle répartition des tâches au sein du Service culturel pour l'année 2013 après l'adoption du budget.

Un pourcentage a été affecté pour le suivi de Bluefactory et les Assises de la culture.

Service des sports

Patinoires

		Compte	Budget	Ecart
913.314.00	Entretien par des tiers	134'825.80	105'000.00	29'825.80

La différence est due aux changements de plusieurs objets/mobilier de la cuisine du restaurant de la patinoire Saint-Léonard. En effet, en raison de leur ancienneté et du danger qu'ils représentaient à leur utilisation, braisière, plaques de cuisson et bain-marie ont été remplacés. Un aménagement de la puissance électrique a été réalisé à la suite de ces remplacements.

Pour des raisons d'hygiène, différents travaux de carrelage ont été effectués.

Le total de ces travaux urgents, autorisés par le Conseil communal en séance du 16 juillet 2013, représente CHF 30'000.00.

Participations et subventions

		Compte	Budget	Ecart
920.364.00	Bains de la Motta (déficit)	119'834.62	100'000.00	19'834.62

Les comptes 2013 prennent en charge le déficit d'exploitation de la saison 2012.

La différence négative est due notamment aux conditions météorologiques moins favorables qu'en 2011 et à l'augmentation des frais en personnel afin d'assurer la sécurité des utilisateurs.

Pour rappel, la Bourgeoisie de la ville de Fribourg assure CHF 50'000.00 au maximum lors des déficits d'exploitation.

Le montant de CHF 119'834.62 intègre cette participation.

Curatelles d'adultes

		Compte	Budget	Ecart
1200.301.10	Allocations enfant et de résidence	63'040.00	47'340.00	15'700.00

L'écart de CHF 15'700.00 entre le budget 2013 et les comptes 2013 est causé par les variations d'allocations familiales en fonction du personnel engagé.

3. Analyse spécifique de quelques centres de charges

a) Les charges du personnel

Les charges du personnel se sont élevées en 2013 à CHF 56'673'334.00 contre CHF 56'437'980.00 au budget 2013 (écart de 1.23%) et à CHF 56'010'732.00 aux comptes 2012 (progression de 1.18%).

A la lecture détaillée des comptes, on constate quelques écarts au niveau des traitements. Ceux-ci peuvent aussi bien être positifs que négatifs. Lorsqu'il y a un excès de dépenses important, cela s'explique par des remplacements nécessaires à la suite de cas de maladies, d'accidents ou grossesses (double salaire). Tel est par exemple le cas des rubriques 321.302.00 / 401.301.00 / 530.301.00 / 1100.301.00 / 1200.301.00. Lorsqu'il s'agit de cas d'accident ou de maternité, ces dépassements sont en partie compensés par des prestations d'assurances accidents (202.436.00) et de la caisse de compensation (202.436.10).

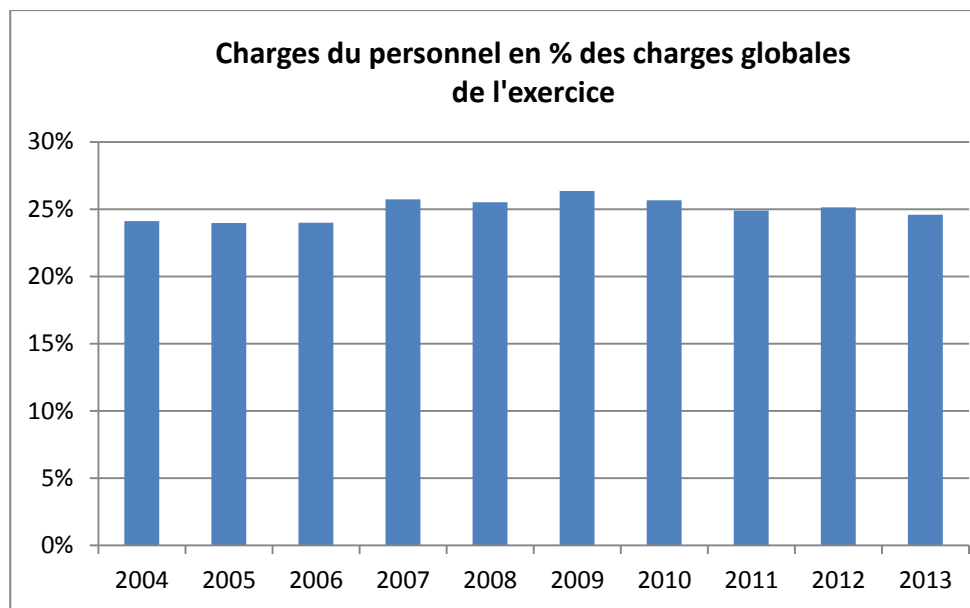
On trouve des dépassements liés à l'engagement de renforts dû à des surcharges de travail. Ceux-ci étaient temporaires, lorsque la surcharge était conjoncturelle ou liée à des tâches exceptionnelles (800.301.00 / 913.301.00). Lorsque les charges étaient structurelles, elles ont conduit à la création de postes qui ont été inscrits dans le budget 2014 (130.301.00 / 800.301.00 / 1200.301.00).

On relève encore des restructurations internes. Certaines découlent de départs en retraite qui ont permis des réorganisations au sein des services. D'autres encore dépendent de postes momentanément vacants.

Il est encore à noter plusieurs dépassements dans les comptes relatifs aux allocations familiales versées par l'employeur. Les montants déterminés pour le budget sont basés sur les allocations effectivement octroyées au moment du calcul de celui-ci. Ce calcul se faisant en automne, les nouveaux engagements de collaborateurs avec enfants ne sont pas pris en compte. De même plusieurs situations d'enfants aux études n'ont pas encore été traitées par la caisse cantonale et influencent aussi les écarts.

Globalement, le résultat démontre la maîtrise des charges du personnel. Grâce aux efforts entrepris depuis plusieurs années par le Conseil communal, la politique du personnel mise en place, fonctionne bien. L'analyse de chaque poste, avant son renouvellement, a permis tant des diminutions dans certains secteurs que des renforcements là où cela s'avérait nécessaire. Cette pratique s'applique et s'appliquera de manière générale dans l'ensemble de l'Administration.

La part des charges du personnel relatives aux charges globales est, sans les éléments exceptionnels, dans l'exercice 2013, de 24.6% contre 25.1% en 2012 et 24,9% en 2011.



Année	Montant	% des charges totales
2004	210'000'000	102.79
2005	212'750'000	100.56
2006	217'260'000	100.89
2007	211'770'000	103.49
2008	200'280'000	96.67
2009	170'040'000	79.19
2010	169'300'000	79.40
2011	168'500'000	75.33
2012	173'500'000	77.87
2013	178'500'000	79.70

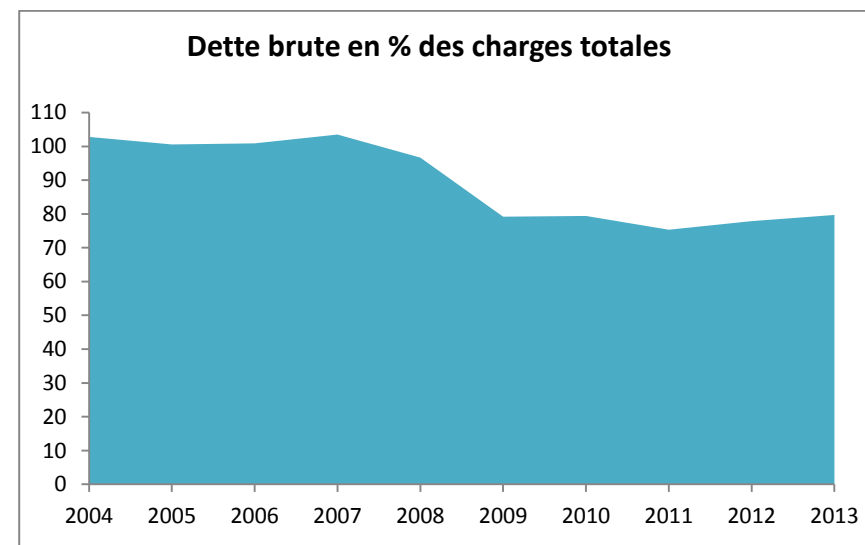
*) Nouvelle référence des totaux de charges due au RHF

b) Les charges financières

b.1 La dette publique

La dette publique brute s'élève, au 31 décembre 2013, à CHF 178'500'000.00, les emprunts STEP et Châtillon compris, soit CHF 4'872.65 par habitant (36'633 habitants au 1^{er} janvier 2013, dernière statistique de la population reconnue par arrêté du Conseil d'Etat).

Comme le démontre le tableau ci-dessous, le poids de la dette publique brute est passé en dessous de 100% des charges totales (sans charges extraordinaires) dès 2009 et se maintient dans cette bonne tendance.



Quant à la dette publique nette (dette publique brute moins le total des liquidités au 31 décembre 2013 de CHF 22'213'798.77 et les fonds avec trésorerie de CHF 1'223'839.40), elle est de CHF 155'062'361.83

Les emprunts suivants ne sont pas financés par le ménage communal, mais par des taxes spéciales, à savoir :

STEP	Fr.	9'348'391.81
Décharge de Châtillon	Fr.	4'935'906.25
soit au total	Fr.	14'284'298.06

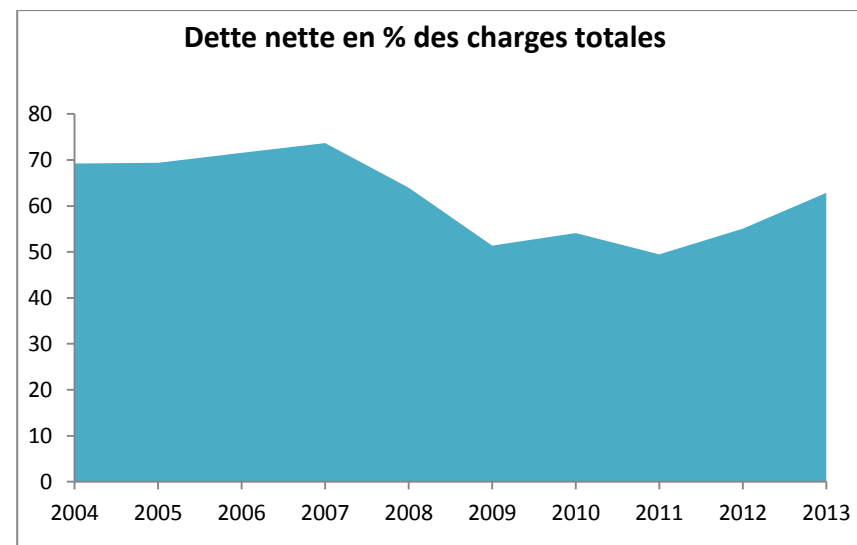
En retranchant ces montants de la dette publique nette de CHF 155'062'361.83 on obtient la dette nette à charge du compte de fonctionnement de CHF 140'778'063.77 soit les 62.85% des charges totales (sans les charges extraordinaires), ou CHF 3'842.93 par habitant.

Dette nette à charge du compte de fonctionnement

Voici son évolution de 2004 à 2013 :

Année	Montant	% des charges totales
2004	141'458'780	69.24
2005	146'790'830	69.39
2006	158'105'153	73.42
2007 ^{**)}	150'778'942	73.68
2008	132'554'162	63.98
2009	110'355'540	51.39
2010	115'358'901	54.10
2011	110'645'635	49.47
2012	122'638'571	55.05
2013	140'778'064	62.85

**) Nouvelle référence des totaux de charges due au RHF



Le Service des communes calcule la dette en diminuant le montant de CHF 155'062'361.83 des placements du patrimoine financier de - CHF 38'752'040.60, ainsi qu'en incluant le compte courant de l'Etat, soit CHF 4'973'481.70, ce qui amène la dette nette, selon le Service des communes, à CHF 121'195'596.28 soit CHF 3'308.35 par habitant.

L'augmentation de la dette nette, en % des charges totales, est due à la diminution de liquidité entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 ainsi qu'à une augmentation des emprunts de 5 millions (voir actif au bilan, page 26).

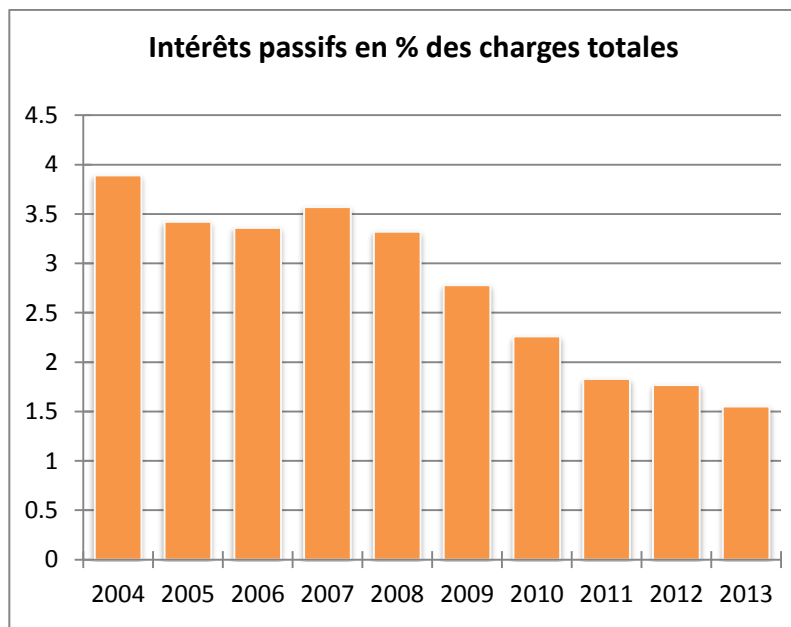
Quant au détail complet des emprunts communaux au 31 décembre 2013, il se trouve dans le rapport de gestion sous le chapitre du Service des finances.

b.2 Les intérêts passifs des emprunts

Les intérêts passifs des dettes à moyen et long terme (chapitre 32, rubrique 322 des comptes par nature) se sont montés à CHF 3'471'903.73 contre CHF 3'505'000.00 au budget.

Charges des intérêts passifs de 2004 à 2013

Année	Montant	% des charges totales
2004	7'943'480	3.89
2005	7'229'858	3.42
2006	7'243'444	3.39
2007	7'296'724	3.57
2008	6'882'043	3.32
2009	5'967'310	2.78
2010	4'826'949	2.26
2011	4'094'967	1.83
2012	3'936'998	1.76
2013	3'471'903	1.55



Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux

Le graphique ci-après donne l'évolution des taux d'intérêts moyens des emprunts communaux depuis 2004. La baisse régulière est naturellement due à la consolidation d'emprunts à des taux plus bas, mais aussi à une maîtrise des investissements dans les limites fixées par le Conseil communal.

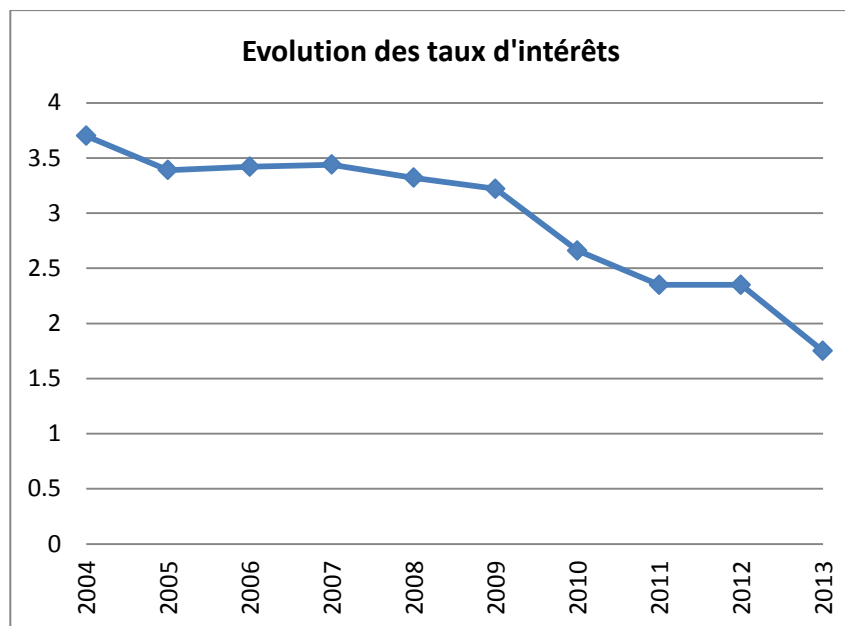
La forte diminution de 2009 est relative aux remboursements d'emprunts ayant été effectués suite à la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg.

En 2010, plus de 40 millions d'emprunts ont été renouvelés à des taux particulièrement bas, ce qui explique la diminution de plus de 1 million de la charge d'intérêts.

En 2011, 26 millions d'emprunts ont été renouvelés à des taux moyens de 2% sur un période moyenne de 8 ans, ce qui a permis de diminuer une nouvelle fois les frais d'intérêts de l'ordre de 0,75 million par rapport à 2010.

En 2012, pour acheter le terrain de Cardinal, un nouvel emprunt de 11 millions a été contracté en fin mars 2012 au taux de 1.23% sur 10 ans. Par contre, le seul emprunt arrivé à échéance en 2011 de 5 millions n'a pas été renouvelé. C'est pourquoi, le taux moyen des emprunts est resté stable.

En 2013, malgré l'augmentation de la dette de 5 millions, les nouveaux emprunts de 36 millions ont été contractés avec un taux moyen de 1.233% alors que les emprunts remboursés de 31 millions étaient avec un taux moyen de 2.546%. C'est cette différence de taux qui explique la diminution du pourcentages des intérêts passifs par rapport aux charges totales (sans charges extraordinaires).



b.3 Les amortissements

Les amortissements légaux ordinaires se sont montés à CHF 8'704'821.00 contre CHF 8'303'400,55 aux comptes 2012 et les amortissements complémentaires et extraordinaires, outre les CHF 6'549'997.40 pour l'école du Botzet, se sont arrêtés pour les financements spéciaux de la STEP et des canalisations à CHF 2'998'855.15 contre Fr 5'097'515,50 aux comptes 2012.

III. Analyse du bilan

1. Actif

	2013	2012	Ecart
Actif	251'165'586.84	229'466'698.72	21'698'888.12
Patrimoine financier	143'051'682.53	125'291'646.21	17'760'036.32
Disponibilités (liquidités)	22'213'798.77	32'272'105.30	-10'058'306.53
Avoirs	-61'090'542.66	-63'909'100.93	2'818'558.27
Placements	71'513'281.34	43'733'433.60	27'779'847.74
Actifs transitoires	110'415'145.08	113'195'208.24	-2'780'063.16
Patrimoine administratif	108'113'904.31	104'175'052.51	3'938'851.80
Investissements	79'908'180.31	77'295'198.45	2'612'981.86
Prêts et participations	24'222'574.60	22'697'954.66	1'524'619.94
Subventions d'investissements	3'983'149.40	4'181'899.40	-198'750.00

Patrimoine financier

L'évolution des **disponibilités** fluctue en fonction de plusieurs facteurs comme les débiteurs, les créanciers, le résultat de l'exercice, etc. En 2012, il faut relever la diminution des liquidités de 10.1 millions utilisé pour augmenter le patrimoine administratif. En 2013, la Ville de Fribourg a un cash-flow négatif de 7.6 millions

Le montant négatif des **avoids** provient des acomptes versés par les contribuables pour leurs impôts 2011, 2012 et 2013 et qui ne sont pas encore facturés. L'écart négatif de 2.8 millions entre 2012 et 2013 est dû à des soldes débiteurs plus importants que l'année dernière.

Les **placements** ont augmenté de 27 millions liés à l'actualisation des valeurs du patrimoine financier, selon la demande de la commission financière.

Les **actifs transitoires** fluctuent en fonction des besoins de provisions à faire pour les impôts non encore facturés, mais dont les acomptes ont été demandés.

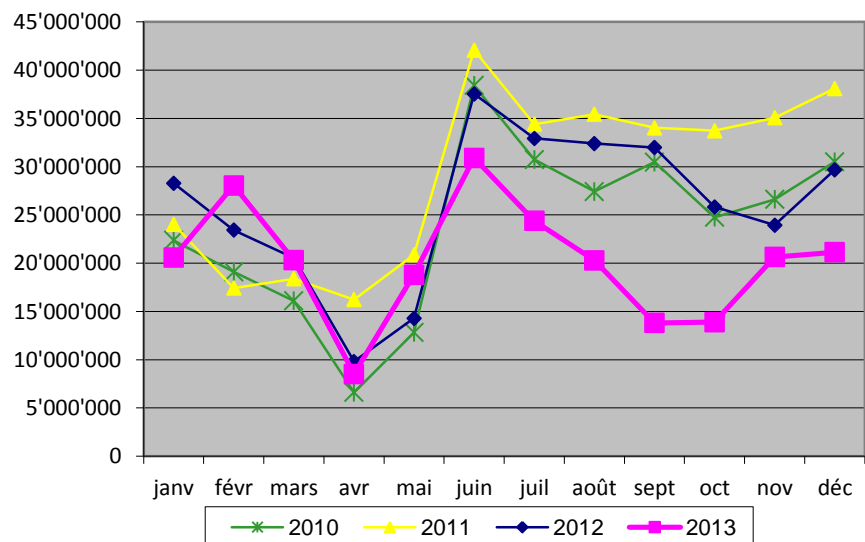
Patrimoine administratif

Alors que les **investissements** ont augmenté de 21.3 millions, les amortissements et les subventions reçues ont augmenté de 18.7 millions. C'est cette différence, soit 2.6 millions, qui explique l'augmentation des investissements du patrimoine administratif.

En ce qui concerne les **prêts et participations**, l'augmentation des investissements a été de 4 millions soit, entre autres, 3.9 millions pour la salle de spectacle, alors que les amortissements et subventions ont été de 2.5 millions, soit entre autres 1.5 million de subventions externes pour la salle de spectacles. L'augmentation de ce chapitre du bilan est par conséquent de 1.5 million

La diminution des **subventions d'investissements** est liée exclusivement aux amortissements faits dans le courant de l'année 2013 dans cette rubrique.

Trésorerie : Comparaison sur 4 ans

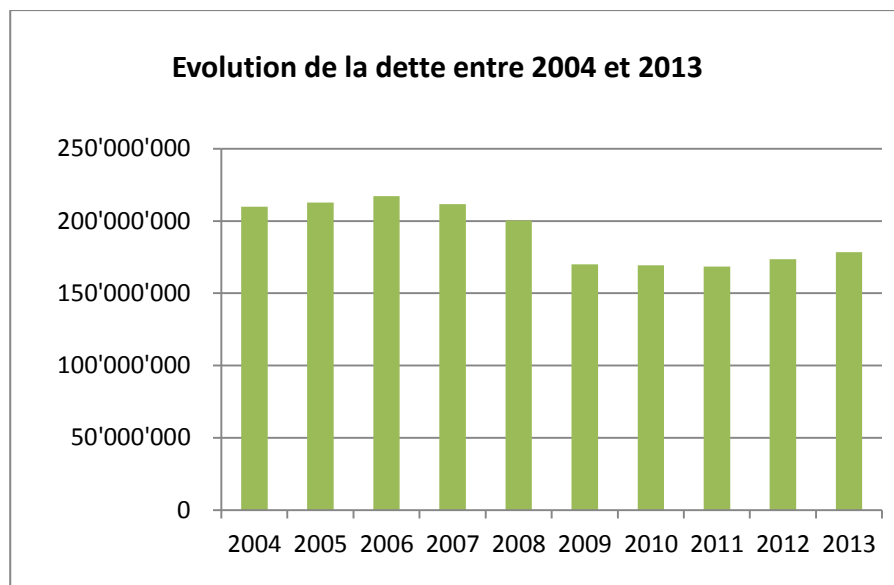


Le tableau ci-dessus démontre l'évolution de la trésorerie durant toute une année. Il faut rappeler que durant les mois de mars, avril et mai, la Commune de Fribourg ne reçoit plus d'acompte d'impôt, ce qui explique la forte déclivité de la trésorerie durant cette période. Suite à l'introduction de la nouvelle péréquation financière intercommunale, le besoin de trésorerie durant les mois précités est devenu moins important, car le versement de la participation de la Ville à la péréquation des ressources, soit environ 5,1 millions, s'effectue au mois de juin. De plus, vu que les taux "libor" (moins d'une année) sont actuellement extrêmement bas, la Commune durant les mois de février à juin 2013 a emprunté un montant de 10 millions pour couvrir son manque de liquidité durant cette période. Ce montant a été remboursé au début juillet 2013. C'est ce changement de pratique, par rapport aux autres années, qui explique la diminution de la courbe de trésorerie durant les mois de juillet à décembre 2013,

2. Passif

	2013	2012	Ecart
Passif	-251'165'586.84	-229'466'698.72	-43'698'702.55
Engagements	-213'398'603.67	-210'071'730.52	-3'326'873.15
Engagements courants	-14'471'041.13	-16'176'754.27	1'705'713.14
Dettes à moyen et long terme	-178'500'000.00	-173'500'000.00	-5'000'000.00
Engagement envers des entités particulières	15'693.35	-547'107.75	562'801.10
Passifs transitoires	-14'008'255.89	-13'412'868.50	-595'387.39
Provisions	-6'435'000.00	-6'435'000.00	0.00
Réserves	-12'406'536.65	-16'034'336.11	-18'372'014.97
Réserves	-12'406'536.65	-16'034'336.11	3'627'799.46
Fortune	-25'360'446.52	-3'360'632.09	-21'999'814.43

Les **engagements courants** ont diminué de 1,7 million à cause du solde du compte courant de l'Etat qui est pour 1 million inférieur à l'année dernière ainsi que du solde de créanciers présentant un montant inférieur de 0,7 million à l'année 2012.. Ce compte de regroupement évolue en fonction de l'arrivée des factures à la comptabilité de la Ville. Il faut relever que plus de 58 millions de francs de factures transitent par le compte courant de l'Etat.



Les **dettes à moyen et long terme**, selon mise en forme de manière détaillée dans le chapitre des charges financières, p. 23, la dette de la Ville de Fribourg, après plusieurs années de diminution, augmente à nouveau en 2013. Cette augmentation de 5 millions est due principalement aux investissements pour les 2 écoles du Botzet et de la Heitera.

Depuis 2006, la Ville a investi un montant brut de plus de 189 millions de francs, alors que les recettes d'investissement brutes se sont montées à plus de 116 millions, incluant la vente de la CEV pour 30 millions. Durant cette période, la Ville a dû financer 73 millions (différence entre 189 millions de charges et 116 millions de recettes), alors que sa dette a diminué de 32.8 millions. Ce besoin de trésorerie de la Ville de 105.8 millions (soit 32.8 millions de remboursement de la dette et 73 millions de solde de charge d'investissement) a pu se faire grâce aux amortissements et aux résultats positifs des années 2007 à 2012.

De ce fait, la diminution de la dette est réellement due à la politique fixant le cadre des amortissements à 7,2 millions au maximum. Cette limitation indirecte a permis des investissements, tout en diminuant la dette, fonctionnant comme une limite d'endettement.

Le montant des engagements envers des **entités particulières** est le solde du compte courant entre la Ville et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg (CPPVF). La Commune verse son dû chaque mois en fonction des échéances fixées par la CPPVF.

Les **passifs transitoires** comptabilisent le rachat des actes de défauts de biens (ADB) lorsque le Service des finances réactive des ADB. Pour ne pas fausser le compte de fonctionnement de la Commune, cette réactivation est passée dans les débiteurs et dans le compte de passif transitoire. En 2013, ce compte de réactivation a augmenté de 1,4 million. Les comptes de fonctionnement n'enregistrent que les montants encaissés. Cette rubrique enregistre en outre les intérêts courus sur les emprunts qui sont resté stable entre 2012 et 2013.

La rubrique "**Provisions**" n'a pas évolué.

La diminution de la rubrique des **réserves** de 3,6 millions est due à la reprise nette de la réserve de 5.2 millions dans le fonds pour la 2^{ème} année d'école enfantine (-6,4; +1,2), compensé en partie par l'attribution à différente réserve pour 1,6 million principalement à la réserve pour canalisation.

La rubrique "**Fortune**" regroupe la fortune nette qui repasse en 2013 en négatif à 4,4 millions et la réserve de réévaluation qui augmente de 27,4 millions et se situe à fin 2013 à 29,7 millions. Par conséquent, la fortune de la Commune s'arrête à 25,3 millions au 31 décembre 2013.

IV. Compte des investissements 2013

Le compte des investissements 2013 présente une dépense brute de CHF 24'939'455.88 et une charge nette (subventions, taxes de raccordement, taxes de la nouvelle STEP et autres participations encaissées de CHF 4'415'629.81 déduites) de CHF 20'523'826.07.

1. Compte de charges

Le résultat fait ressortir une charge nette de CHF 20'523'826.07.

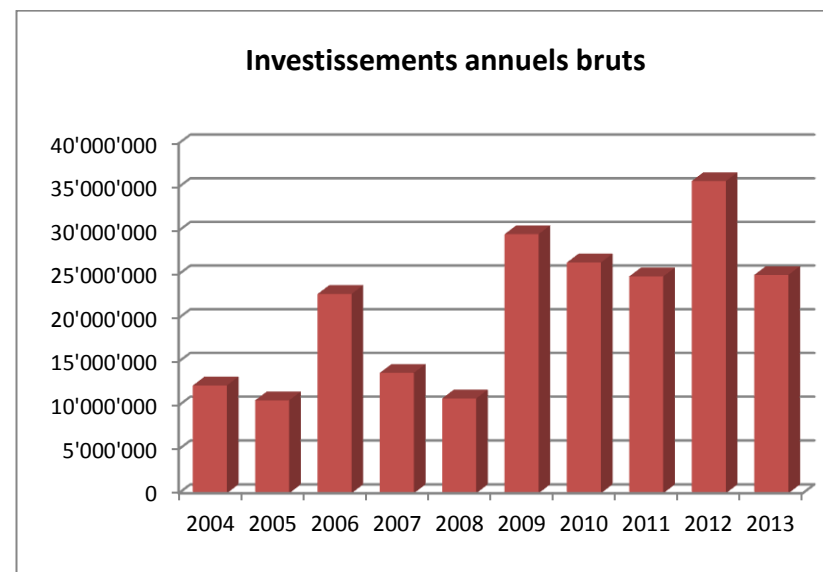
Le budget 2013 (avec les crédits d'investissements votés en 2013 par le Conseil général) présentait un montant de CHF 94'997'200.00. Il faut rappeler que les investissements présentés en catégorie III dans le budget sont toujours les montants totaux de l'investissement à reporter sur la période de construction. Exemple pour la DOSF : Budget 2013 : CHF 50'050'000.00. Comptes 2013 dépensés : CHF 120'611.35.

Les recettes d'investissements s'élèvent à CHF 4'415'629.81 contre un budget prévoyant un montant total de 1,5 million. La différence entre le budget et les comptes, de près de 2,9 millions provient des subventions pour la salle Equilibre de 1,5 million, des taxes des canalisation pour 0,5 million et le solde de différentes subventions reçues, comme par exemple les subventions cantonales pour les 2 nouvelles écoles de 0,2 million.

2. Montants des investissements annuels sur les 10 dernières années

Depuis 2004, les investissements bruts se sont élevés à CHF 211'451'700.00. Ces investissements se répartissent comme suit :

2004	Fr.	12'275'591
2005	Fr.	10'581'093
2006	Fr.	22'747'374
2007	Fr.	13'716'875
2008	Fr.	10'795'262
2009	Fr.	29'600'452
2010	Fr.	26'357'454
2011	Fr.	24'758'229
2012	Fr.	35'679'916
2013	Fr.	24'939'455
Total	Fr.	<u>211'451'700</u>



Ce tableau récapitulatif démontre que depuis 2009 la Commune investit de manière importante pour maintenir et améliorer ses infrastructures

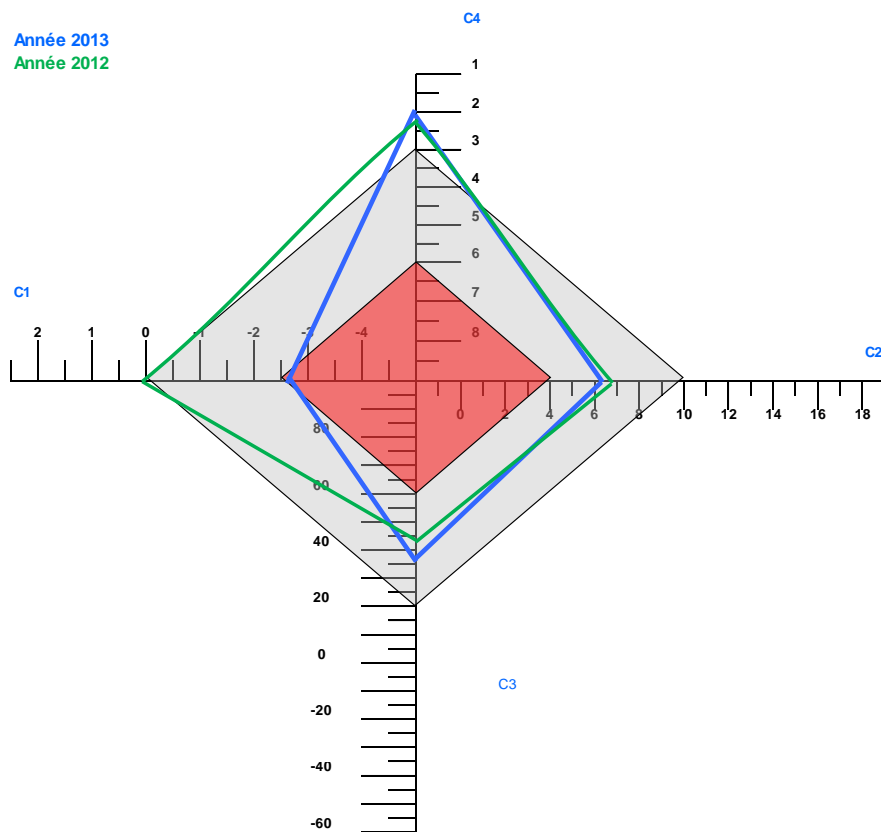
A la page 31 un graphique permet de comparer la situation financière de la Commune au 31 décembre 2013 avec celle au 31 décembre 2012.

	2013	2012
Revenus courants (revenus bruts ./. imputations internes)	200'914'048.28	199'394'994
Charges courantes (charges brutes ./. imputations internes)	206'328'246.50	199'042'519
Excédent des recettes	-5'414'198.22	352'474
Investissements nets (bruts ./. recettes d'investissements)	20'523'826.07	24'192'750
Marge d'autofinancement (amortissements légaux et complémentaires +/- résultat du compte de fonctionnement)	12'839'475.33	13'753'390
Besoins en capitaux tiers (investissements nets +/- résultat du compte de fonctionnement ./. amortissements)	7'684'350.74	10'439'360
Intérêts passifs (totalité des intérêts de la rubrique 32 des comptes par nature)	3'974'086.70	4'412'066

Les 4 paramètres pris en considération pour apprécier la situation financière donnent les résultats suivants :

		2013	2012
a) La couverture des charges (C ₁) =	$\frac{\text{revenus courants} - \text{charges courantes} * 100}{\text{charges courantes}}$	-2.62%	0.18%
b) La capacité d'auto-financement (C ₂) =	$\frac{\text{marge d'autofinancement} * 100}{\text{revenus courants}}$	6.39%	6.89%
c) Le financement de l'investissement net par l'emprunt (C ₃) =	$\frac{\text{besoins en capitaux de tiers} * 100}{\text{investissements nets}}$	37.44%	43.15%
d) Le poids des intérêts passifs (C ₄) =	$\frac{\text{intérêts passifs} * 100}{\text{revenus courants}}$	1.98%	2.21%

Représentation graphique des indicateurs



Le tableau ci-dessus démontre que la situation financière de la Ville se détériore par rapport à l'année précédente, en raison principalement du déficit de 2013 qui indique pour la couverture de charge (C1) une mauvaise situation. Pour la capacité d'autofinancement (C2) et le financement de l'investissement net par l'emprunt (C3), la situation est satisfaisante. Par contre, le poids des intérêts (C4), la situation est bonne.

V. Analyse

Dans une analyse globale des charges et des produits entre 2012 et 2013, il faut remarquer que le basculement des finances communales dans le rouge est dû presque entièrement à la diminution des recettes.

En effet, en 2013, **le total des charges** sans les éléments exceptionnels et les imputations internes **n'a augmenté que de 0,7 million par rapport à 2012**. Par contre, le total des revenus de 2013, sans les éléments exceptionnels et les imputations internes, a diminué d'environ 4 millions par rapport à 2012. Ce sont réellement les revenus des impôts sur les personnes morales, en forte diminution, qui creusent le déficit 2013 de la Commune.

Cette érosion des recettes fiscales est inquiétante, alors que la Commune doit faire face à de très forts investissements pour les écoles, ainsi que pour toutes les mesures inscrites dans le plan d'agglomération (PA2). Cette réalité va certainement encore fortement évoluer dès 2018 à cause de la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Cette réforme est inéluctable pour le Conseil fédéral qui doit réagir aux critiques toujours plus virulentes sur le plan international contre l'imposition privilégiée des sociétés à statut spécial (holding, sociétés de domicile et mixtes). Il faut noter que tant au niveau suisse qu'au niveau cantonal, les villes, pour l'instant, ne sont pas consultées et ne disposent à l'heure actuelle d'aucune information.

Dans son communiqué du 12 mars 2014, l'Union des Villes Suisses demande d'intégrer les villes et les communes dans les travaux d'élaboration de cette 3^{ème} réforme. Elle l'argumente comme suit :

"Intégration des villes et des communes

Les villes et les communes étant, dans leur ensemble, directement concernées par la réforme, elles doivent être intégrées dans les travaux de la RIE III, aux côtés de la Confédération et des cantons. Cette implication est en outre requise par l'article 50 de la Constitution fédérale, qui réclame que la Confédération analyse les conséquences de ses décisions sur les communes.

Des modèles de calcul précis sur les possibles pertes fiscales

La RIE III modifiera profondément l'actuel système fiscal de même que les principes de la péréquation financière et de la compensation des charges. Des modèles précis de calcul sur les conséquences et les effets des

adaptations prévues sont indispensables. Ce faisant, il faut aussi veiller à calculer et à présenter explicitement les conséquences financières sur les villes et les communes.

Maintenir le substrat fiscal – réaliser des mesures de politique fiscale ciblées

Pour compenser les règles actuellement en vigueur dans l'imposition des sociétés à statut spécial, il faut trouver des mesures de politique fiscale le plus ciblées possibles. Ce faisant, le substrat fiscal doit autant que possible être conservé. Des baisses générales d'impôts, de même que des pertes fiscales, doivent être évitées.

Compenser les villes et les communes pour les pertes fiscales

Si la RIE III entraîne des pertes de recettes, ces dernières doivent être compensées, de façon directe et proportionnelle, auprès des communes. La compensation des villes et des communes doit être réglée dans la loi".

L'adaptation du coefficient d'impôt prévue dans le cadre du budget 2014 pour compenser les diminutions d'impôts cantonales est une anticipation aux besoins incontournables des infrastructures auxquelles la Commune doit faire face pour ces prochaines années.

Mais cette solution n'est pas une fin en soi ; elle s'inscrit dans une stratégie multiple qui recherche toujours à améliorer les prestations, en minimisant les coûts. Dans cette optique, le Conseil communal va continuer son travail d'amélioration de la qualité de vie des habitants de Fribourg, en privilégiant les axes suivants :

- Maintien d'un cadre financier strict au niveau des charges ;
- Meilleure répartition des coûts au niveau des infrastructures à vocation régionale ;
- Recherche de nouvelles ressources financières pérennes à long terme ;
- Volonté de suivi et d'implication dans la réforme fédérale III sur l'imposition des entreprises ;
- Amélioration des processus internes, dans une optique d'efficacité et d'efficience.

Les finances d'une commune sont tributaires d'éléments extérieurs qui les influencent de manière rapide et sans qu'aucune emprise du Conseil communal ne puisse en modifier le cours. La priorité du Conseil est de privilégier la totale maîtrise du fonctionnement interne de la Commune tout en restant vigilant à sauvegarder au mieux les intérêts de la Ville face aux décisions législatives futures supérieures.

VI. Rapport sur le résultat des comptes des Services Industriels

Le compte de fonctionnement des Services Industriels de la Ville de Fribourg (S.I.F) boucle avec un excédent de recettes de CHF 60'725.00 et se décompose ainsi :

	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>	<u>Différence</u>
Résultat d'exploitation	190'080	863'568	+ 673'488
./ attribution à réserve	100'000	770'000	+ 670'000
./ attribution à réserve projet eau	33'100	32'843	./ 257
Excédent de recettes	56'980	60'725	+ 3'745

Par rapport au budget 2013, le résultat d'exploitation est meilleur de CHF 673'488.00.

Abstraction faite de l'attribution aux réserves et des imputations internes, le total des recettes se monte à CHF 11'872'901.00 supérieur de CHF 260'621.00 aux prévisions budgétaires.

Sur les mêmes bases, les coûts nets atteignent CHF 11'009'333.00 inférieurs de CHF 412'867.00.

Les comptes de l'exercice 2013, en relation avec le budget, ont été influencés principalement par :

Sur le plan administratif :

- le mandat lié à la nouvelle structure des SIF de CHF 75'000.00 inférieur.
- les frais d'entretien des machines de CHF 40'000.00 supérieurs, augmentation liée à la réorganisation des bureaux due à l'augmentation de personnel pour Frigaz SA.

- les économies réalisées sur les frais de telecom lignes louées de CHF 8'000.00.
- une augmentation des recettes liée aux placements financiers de CHF 24'000.00.

Sur le plan du personnel :

- Une diminution des charges de personnel de CHF 227'000.00 compensée par une facturation inférieure à Frigaz de CHF 331'000.00, soit une augmentation de charge nette de CHF 104'000.00 liée aux coûts consécutifs à diverses mutations et mises à la retraite durant l'année 2014.

Sur le plan des équipements :

- la diminution de charges de CHF 10'000.00 qui provient d'une diminution des coûts d'achat et de maintenance de matériel informatique ainsi que d'une facturation plus élevée à Frigaz.

Sur le plan des véhicules :

- la diminution de charges CHF 58'000.00 qui provient, d'une part, des frais d'entretien plus élevés que prévus et, d'autre part, du fait que seules 3 voitures ont été achetées sur les 5 prévues ; une partie de cette diminution est compensée par la facturation à Frigaz inférieure de CHF 43'000.00.

Sur le plan des immeubles :

- la diminution de charges CHF 34'300.00 provient essentiellement de la non réalisation du projet de changement des accès au bâtiment; cette diminution est compensée par une facturation à Frigaz de 41'000 inférieure à celle estimée dans le budget.

Sur le plan de l'exploitation :

- la diminution globale des frais de CHF 280'000.00 due à une bonne gestion, au report ou à la non nécessité de certains travaux et la diminution de la contribution au Consortium de CHF 65'000.00.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver les comptes 2013 de la Ville de Fribourg et ceux des Services industriels, tels qu'il les a arrêtés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :



Pierre-Alain Clément

La Secrétaire de Ville :



Catherine Agustoni

Annexe : un projet d'arrêté

(Projet)

Article 2

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 31, du 8 avril 2014;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

La Collaboratrice scientifique :

Marc Bugnon

Nathalie Defferrard Crausaz

a r r ê t e :

Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2013 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	252'495'760.68
Total des charges	<u>257'909'958.90</u>
d'où un excédent de charges de	<u><u>5'414'198.22</u></u>

2. Les comptes des Services Industriels pour 2013 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	14'450'228.63
Total des charges	<u>14'389'503.61</u>
d'où un excédent de revenus de	<u><u>60'725.02</u></u>